11

UNIVERSITÉ DE FRANCE.

ACADÉMIE DE RENNES.

RENTRÉE SOLENNELLE
DES FACULTÉS

ET DE

L'ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE
DE RENNES.

DISTRIBUTION DES MÉDAILLES ET DES PRIX

DÉCERNÉS A MM. LES ÉTUDIANTS

de la Faculté de Droit et de l'École de Médecine et de Pharmacie de Rennes.

26 NOVEMBRE 1863.

RENNES,
CH. OBERTHUR, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE, RUE IMPÉRIALE, 8.

1863.

ACADÉMIE DE RENNES.

Personnel des Facultés et des Écoles préparatoires de l'Académie de Rennes.

FACULTÉ DE DROIT.

MM. Bidard ✻, doyen.
Richelot ✻, doyen honoraire.
Pontallié, secrétaire, agent comptable.

PROFESSEURS.

MM. De Caqueray, Droit romain.
Bodin, *id.*
Hue, Code Napoléon.
Blondel, *id.*
Bidard, Procédure civile et Législation criminelle.
Le Poitvin, Droit commercial.
Gougeon, Droit administratif.

PROFESSEURS AGRÉGÉS ET SUPPLÉANTS.

MM. Léveillé, agrégé, Code Napoléon.
Eon, agrégé suppléant, Histoire du Droit criminel.
Marinier, suppléant, en congé.

FACULTÉ DES SCIENCES.

MM. Malaguti O. ✻, doyen.
Mercier, secrétaire, agent comptable.

PROFESSEURS.

MM. Peslin, Mathématiques pures.
Dupré ✻, Mathématiques appliquées.
Lallemand, Physique.
Malaguti O. ✻, Chimie.
Sirodot, Zoologie et Botanique.
Massieu, ingénieur des mines, Minéralogie et Géologie.

PRÉPARATEURS.

MM. Bellamy, Sacher, Josse.

FACULTÉ DES LETTRES.

MM. Martin O. ✻, doyen.
Mercier, secrétaire, agent comptable.

PROFESSEURS.

MM. Chauvet, Philosophie.
Morin, Histoire.
Martin O. ✻, Littérature ancienne.
Delaunay, Littérature française.
Nicolas, Littérature étrangère.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE D'ANGERS.

MM. Jouvet, directeur.
Méleux, secrétaire agent-comptable, chef des Travaux anatomiques.

PROFESSEURS TITULAIRES.

MM. Jouvet, Anatomie et Physiologie.
Farge, Clinique interne.
Mirault ✻, Clinique externe.
Dumont, Pathologie interne.
Daviers, Pathologie externe.
Guignard, Accouchements, Maladies des femmes et des enfants.

PROFESSEURS ADJOINTS.

MM. Drouet, adjoint, Pharmacie et Toxicologie.
Feilhé, adjoint, Thérapeutique et Matière médicale.

PROFESSEURS SUPPLÉANTS.

MM. Dezanneaux, Douet.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE NANTES.

MM. Hélie, directeur.
Laennec, secrétaire agent-comptable.

PROFESSEURS.

MM. Hélie, Anatomie.
Chenantais, Pathologie externe et Médecine opératoire.
Letenneur, Clinique externe.
Pihan-Dufeillay fils, *chargé*, Pathologie interne.
Malherbe, Clinique interne.
Henry, Accouchements, Maladies des femmes et des enfants.
Delamarre, Thérapeutique et Matière médicale.
Pihan-Dufeillay père, Pharmacie et Toxicologie.

PROFESSEURS ADJOINTS.

MM. Trastour, Heurtaux, Laennec.

PROFESSEURS SUPPLÉANTS.

MM. Joüon, chargé du cours de Physiologie, chef des Travaux anatomiques.
Viaud-Grandmarais, chaires de Médecine.
Calloch, chaires de Chirurgie.
Cormerais, chaires de Pharmacie.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE RENNES.

MM. Aussant, directeur.
Duval ❄, directeur honoraire.
Robiou du Pont, secrétaire.

PROFESSEURS TITULAIRES.

MM. Delacour, Anatomie et Physiologie.
Toulmouche, Pathologie externe et Médecine opératoire.
Aubry, Clinique externe.
Péchot, Pathologie interne.
Pinault ❄, Clinique interne.
Godefroy, Accouchements, Maladies des femmes et des enfants.
Pontallié, Matière médicale et Thérapeutique.
Aussant, Notions de Toxicologie.

PROFESSEURS ADJOINTS.

MM. Aubrée, Clinique externe.
Lecompte, Clinique interne.
Robiou du Pont, chef des Travaux anatomiques, chargé du cours de Physiologie.
Destouches, Pharmacie.

PROFESSEURS SUPPLÉANTS.

MM. PITOIS, DAYOT, CHAUVEL, REGNAULT.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE A L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES SCIENCES ET DES LETTRES D'ANGERS.

MM. Le docteur FARGE, directeur.
BOUCHÉ, secrétaire, agent comptable.

PROFESSEURS.

MM. BOUCHÉ, Mathématiques.
DULOS, Mécanique.
GRIPON, Physique.
BROSSARD DE CORBIGNY, Chimie.
FARGE, Histoire naturelle.
BOREAU, Botanique appliquée.
BIÉCHY, Littérature française.
FRÉMY, Histoire et Géographie.
DAUBAN, Dessin.

PRÉPARATEURS.

MM. BLAIN et ORLOWSKI.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE A L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES SCIENCES ET DES LETTRES DE NANTES.

M. ACHILLE COMTE ※, directeur.

PROFESSEURS.

MM. PLANES, Mathématiques.
MESNARD, Mécanique.
LABRESSON, Physique.
BOBIERRE, Chimie.
ACHILLE COMTE ※, Histoire naturelle.
ECORCHARD, Botanique appliquée.
BERTIN, suppléé par M. LEROND, Littérature française.
CHOTARD, Histoire et Géographie.
OGÉE, Dessin.

PRÉPARATEUR.

M. EONNET.

RENTRÉE SOLENNELLE

DES

FACULTÉS ET DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE.

La séance solennelle de la rentrée des Facultés et de l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Rennes a eu lieu le jeudi 26 novembre 1863, à deux heures et demie, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de Droit, sous la présidence de M. A. Magin, recteur de l'Académie, assisté de MM. les Inspecteurs d'Académie, en présence du Conseil académique, réuni pour sa session de novembre.

Les siéges réservés étaient occupés par les principales autorités : — M. Boucly, premier président de la Cour impériale; M. Féart, préfet d'Ille-et-Vilaine; M. Camescasse, procureur général; M. Robinot de Saint-Cyr, président honoraire de la Cour impériale, maire de Rennes; Mgr Robiou de la Tréhonnais, ancien évêque de Coutances; M. Chauchard, secrétaire-général de la préfecture; M. Colliot de la Hattais, premier adjoint à la mairie de Rennes; M. Niepce, procureur impérial; M. de Matty de la Tour, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; M. Ceillier, directeur des domaines; M. de Bruchard, conservateur des forêts; des membres du

clergé et de la Cour impériale; des chefs de service; M. le Proviseur et les Professeurs du Lycée impérial en robe. M. le général de division Périgot avait exprimé le regret, au dernier moment, de ne pouvoir assister à la séance, à cause de ses nombreuses occupations.

MM. les Doyens et MM. les Professeurs des trois Facultés de Droit, des Sciences et des Lettres; MM. les Professeurs de l'Ecole de Médecine étaient à leurs places ordinaires, en costume universitaire.

Un grand nombre d'étudiants occupaient les degrés de l'amphithéâtre.

Après avoir ouvert la séance par une allocution qu'on trouvera ci-après, M. le Recteur a donné la parole à M. Léveillé, professeur de Code Napoléon à la Faculté de Droit, pour le discours de rentrée.

Après ce discours et les rapports d'usage, a eu lieu la proclamation des résultats du concours de la Faculté de Droit et de l'Ecole de Médecine. Les lauréats ont reçu des mains de M. le Président les médailles et les prix qu'ils avaient mérités.

Le Président a remercié les autorités qui honoraient la solennité de leur présence, et a levé la séance à quatre heures et demie.

SÉANCE SOLENNELLE DU 26 NOVEMBRE 1863.

Discours de M. le Recteur.

MESSIEURS,

Toute tradition est respectable, et ce n'est qu'avec une extrême réserve qu'on doit toucher à d'antiques usages. J'éprouverais donc quelque embarras à prendre aujourd'hui devant vous la défense d'une innovation, si je n'avais échappé, il y a un an, aux périls d'une plaidoierie semblable par l'invasion subite d'un de ces maux qui défient la science, et si l'épreuve tentée alors sans avis préalable, sans précaution oratoire, sans attache administrative, n'avait été complétement absoute par vos suffrages. Le succès a fait loi, et vous ne vous étonnerez plus, si, me montrant ménager de vos loisirs, je me substitue pour quelques moments à MM. les Doyens et Directeurs des Ecoles d'enseignement supérieur, et leur épargne la fatigue de vous rendre compte de leurs travaux annuels, si je vous évite par un récit abrégé l'audition successive de huit rapports.

En allant chercher l'année dernière l'orateur de la séance solennelle de rentrée parmi les membres de la Faculté des lettres, j'avais obéi à un double sentiment. Il m'avait paru naturel que la première leçon d'ouverture qui devait être prononcée devant un auditoire d'élite, fût demandée à celle des Facultés dont les travaux embrassent les matières les plus répandues, les plus familières à tous, et sont comme le domaine commun de toutes les intelligences. Je ne pouvais pas hésiter non plus sur le choix de l'homme. L'espoir qui m'avait été permis, j'ose le dire, la promesse qui m'avait été faite et l'éclat inaccoutumé qui devait en rejaillir sur notre fête, me commandaient un témoignage de respectueuse gratitude par le choix même du sujet à traiter; je voulais qu'il y eût dans l'atmosphère de cette salle comme un parfum de famille pour Celle qui eût honoré de sa présence la

cérémonie universitaire (1). Vous avez dû à cette pensée, Messieurs, de brillantes et chaleureuses pages sur l'héroïque Espagne. Aujourd'hui nous descendrons peut-être des hauteurs de la poésie, pour marcher hardiment sur le terrain des faits positifs. Mais vous reconnaîtrez avec moi bientôt que ces faits ont aussi leur grandeur et leur éloquence, et que pour parler souvent la langue de Barthole et de Cujas, on ne se condamne ni à la stérilité des idées ni au terre-à-terre du langage. L'Espagne n'offre pas seule des trésors; il y a encore de riches mines à exploiter ailleurs, même dans le droit, ne fût-on pas un vétéran de la littérature, un disciple de Démosthène et de Cicéron.

Le Droit! Grâce au ciel, nous ne sommes plus au temps où ce mot ne rappelait à l'esprit que des formules bizarres et un idiôme plus bizarre encore. C'est une science maîtresse, comme l'histoire qu'elle éclaire et dont elle reçoit en même temps la lumière, *magistra vitæ morumque;* c'est une science qui embrasse non seulement les rapports des particuliers entre eux, rapports de famille, d'intérêts, de patrimoine, mais aussi l'ordre social et les relations internationales; c'est une science qui élève l'esprit jusqu'à ces régions éternellement sereines, où ne pénètrent jamais les passions des hommes. Tout à l'heure, Messieurs, s'il reste encore quelque hésitation dans vos esprits, nul ne sera tenté de l'appeler une science aride, quand il verra les fleurs dont on peut la parer, quand il comprendra le parti qu'on en peut tirer pour la vérité et pour les justes causes. En effet, le droit, s'appuyant sur l'histoire, va vous montrer quelle différence profonde existe entre les bandes des condottières et les armées permanentes; il vous fera saisir la supériorité de nos guerres européennes sur ces horribles boucheries dont l'Amérique du Nord est le théâtre depuis trois ans et qui sont la honte de l'humanité; il vous fera toucher du doigt les obstacles qu'oppose quelquefois une jalousie étroite et mesquine aux idées les plus généreuses, aux progrès les plus légitimes de la raison humaine, et vous retrouverez sans

(1) S. A. Mme la Princesse Baciocchi.

peine dans les faits présents cet inqualifiable esprit de rivalité qui faisait, il y a cent ans, capturer en pleine paix, sans déclaration préalable d'hostilités, plus de trois cents de nos navires marchands avec leurs riches cargaisons! Mais je ne veux pas déflorer davantage cette belle leçon de droit que vous allez entendre, et je rentre dans mon rôle d'abréviateur des actes de l'année scolaire 1862-1863.

Je rencontre naturellement au début la Faculté de droit. C'est avec satisfaction que je constate un retour des étudiants vers cette Ecole qui a produit le célèbre Toullier. On ne sait peut-être pas assez que, parmi les successeurs de ce maître, les uns font autorité comme lui dans les matières qu'ils ont traitées; les autres sont l'honneur du Barreau, cette véritable école du droit, et rapportent de l'audience dans leur chaire les idées pratiques qui fécondent l'enseignement. Le chiffre des élèves inscrits à la Faculté dépasse de 40 celui de l'année dernière. Puissent ces nouveaux venus retremper l'ardeur de leurs aînés en leur donnant l'exemple d'un travail sérieux et assidu, et nous fournir ainsi une meilleure veine d'examens pour l'avenir! Les examens de l'année, quoique un peu plus satisfaisants qu'en 1861-1862, ont donné moins d'un tiers de boules blanches, près d'un huitième de boules noires et 27 ajournements. Les épreuves du doctorat ont seules été bonnes. Il est à remarquer, d'ailleurs, que la valeur des examens s'élève ou s'abaisse selon les phases du travail. Le second examen, qui est le plus redouté, parce qu'il est aussi le plus difficile, est généralement celui qui présente les meilleurs résultats, parce qu'on le prépare avec plus de soin.

Ai-je besoin d'ajouter, Messieurs les Étudiants, que ce travail sérieux, auquel on vous convie dans votre intérêt, est en même temps pour les âmes bien nées un devoir de reconnaissance envers vos maîtres? Vous n'ignorez pas le dévoûment de chacun d'eux pour vous, et si je place ici un nom de préférence aux autres, ce n'est pas qu'il mérite ou qu'il désire cette exception; c'est parce que j'éprouve un véritable plaisir à rappeler, dans cette enceinte du Droit, que le dévoûment à la jeunesse et l'ac-

complissement du devoir mènent aux honneurs les plus enviés; c'est parce que ce sont ces titres mêmes que j'ai fait valoir pour obtenir à votre aimé et vénéré Doyen, M. Bidard, la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur. J'associe à son nom celui de son collègue et aujourd'hui confrère en l'Ordre, M. Dupré, de la Faculté des sciences, dont la nomination n'a pas été moins favorablement accueillie par l'opinion publique. Qu'ils me permettent de leur répéter qu'en sollicitant pour eux cette récompense dont ils étaient si dignes, j'ai voulu en même temps en faire rejaillir l'honneur sur le corps auquel ils appartiennent.

Une session pour la licence dans l'ordre des sciences, trois dans l'ordre des lettres pour le même grade ont valu à neuf candidats le diplôme qu'ils venaient demander aux deux Facultés. Parmi ces lauréats, je me plais à vous signaler, Messieurs, deux ecclésiastiques, quatre membres de l'enseignement public, appartenant aux lycées et colléges du ressort, soit comme maîtres répétiteurs, soit comme régents, et un élève sorti dans les premiers rangs de l'Ecole polytechnique, le fils d'un de nos honorables professeurs de la Faculté des sciences, M. Peslin, admis aujourd'hui dans le corps impérial des ponts-et-chaussées. J'aime à le féliciter publiquement, en la personne de son père, du bon exemple qu'il a donné.

Les deux baccalauréats nous ont offert moins de satisfaction. Peut-être verrons-nous désormais des candidats mieux préparés aspirer à l'honneur du diplôme ès-sciences, maintenant que l'examen *en partie double* est aboli. La science acquise devra former un tout au jour de l'épreuve, et il est à croire que cette simple obligation aura d'heureuses conséquences.

La moyenne des réceptions a été, dans la Faculté des sciences, d'environ 50 pour 0/0 au baccalauréat complet, et de 60 au baccalauréat restreint; elle s'est élevée à plus de 78 pour le baccalauréat scindé, dont la suppression, pense M. le Doyen, ne sera pas suivie de très-nombreux regrets, au moins parmi tous les hommes sensés, partisans des études sérieuses.

Dans la Faculté des lettres, les admissions n'ont été que de

12 pour 0/0; mais c'est un léger progrès de 2 pour 0/0 sur l'année précédente, et le nombre proportionnel des ajournements pour les épreuves écrites a continué de décroître : ce qui ne veut pas dire que les candidats se sont transformés en dignes interprètes de Tite-Live, de Sénèque et de Cicéron, ou qu'ils ont produit des harangues comparables à celles du *Conciones*. Une honnête médiocrité, s'il y en a d'honnêtes toutefois en ce genre, leur a seule fait trouver grâce devant leurs juges. C'est pourquoi nous ne saurions trop engager la jeunesse qui s'élève à brûler un encens plus pur sur l'autel des Muses latines, sans déserter pour cela la cause des lettres grecques, de la philosophie et des sciences, pour lesquelles les examens ont trahi une déplorable faiblesse.

Nos trois Ecoles de médecine ont continué à marcher d'un pas régulier dans la voie que leur a ouverte le décret de 1854, et ce n'est point au zèle ni au talent des professeurs qu'il faut imputer l'insuffisance de certaines parties de l'enseignement qui y est donné. Les présidents des jurys d'examen, qui ont procédé cette année à la réception des officiers de santé, des sages-femmes et des pharmaciens, en rendant hommage au dévoûment de notre personnel enseignant, s'accordent à réclamer le rétablissement, en vue des études médicales et pharmaceutiques, des chaires spéciales de sciences supprimées par l'organisation de 1854. C'est là qu'est toute la question, suivant eux : *inde mali labes*. Et ils constatent, en effet, que, pour tout ce qui touche au développement normal des connaissances du futur médecin, nos trois Ecoles ont dignement rempli leur mission. Les élèves qui y ont été formés ont presque tous conquis leur diplôme de praticien.

Pourquoi faut-il que je jette un peu d'ombre sur ce tableau ? Dans toutes les choses humaines, les larmes sont malheureusement à côté de la joie. Je disais hier, Messieurs, au Conseil assemblé, que l'Ecole de Nantes avait le triste privilége de présenter dans l'intervalle de chacune de nos sessions des mouvements nombreux dans son personnel, et, en rappelant les regrets consignés dans mon exposé de 1861 et dans celui de 1862 pour

les cinq deuils successifs qui avaient frappé le corps médical dans le professorat de Nantes, j'ajoutais ces quelques lignes, que je crois utile de reproduire ici comme un dernier hommage à la mémoire d'un homme de bien : « L'honorable M. Lafond, » après soixante années consacrées au soulagement de l'humanité » souffrante et à l'instruction des futurs disciples d'Esculape, » venait de solliciter son admission à la retraite. Nous nous » étions séparé avec peine de cet aimable vieillard, à qui l'on » pouvait appliquer, avec une légère variante, ces paroles du » poëte latin :

Cruda viro *viridisque senectus.*

» Nous sentions combien son autorité, tempérée par une sorte » de bienveillance paternelle, avait été salutaire à l'Ecole et avait » contribué à y entretenir entre tous les professeurs cet esprit de » concorde et cette harmonie qui fécondent le dévoûment. Nous » aurions voulu par ces motifs mêmes le garder longtemps encore » parmi nous malgré ses quatre-vingts ans passés. Mais l'heure » du repos avait sonné pour lui, et nous avions obtenu qu'il y fût » admis. Hélas ! il en a à peine joui. L'impitoyable mort ne nous » a pas laissé le temps de faire couronner son utile carrière par » une de ces récompenses à laquelle la ville de Nantes tout en- » tière eût applaudi. La croix de chevalier de la Légion-d'Hon- » neur a pu seule accompagner sa dépouille mortelle à sa dernière » demeure. » Que l'expression du regret public que je consigne ici aille jusqu'à son âme si charitable dans le séjour de paix où Dieu l'a certainement admise !

Je n'ai plus à vous entretenir, Messieurs, que de nos deux Ecoles préparatoires à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres. Que vous dirai-je de plus topique sur ces établissements que cette simple phrase : « Ils sont restés dignes d'eux-mêmes. » Leur avenir, fidèle image du passé, sera pour les villes de Nantes et d'Angers non seulement une glorieuse compensation des sacrifices qu'elles se sont imposés, mais un titre de plus à la reconnaissance publique.

Vous me sauriez mauvais gré d'un silence inopportun si, avant de donner la parole à l'orateur du jour, je ne faisais une courte allusion aux importantes mesures qui ont modifié récemment la situation de l'enseignement public dans notre pays; si je ne vous rappelais, comme je l'ai fait hier au sein du conseil, et dans les mêmes termes, quel esprit a inspiré les réformes accomplies depuis cinq mois par le Ministre de l'Instruction publique : « Elles ont toutes pour objet cette pensée, qui a été le premier mot de son administration, « *Faire des hommes*, » et je me hâte d'ajouter *des hommes qui soient de leur temps*. C'est à cette pensée, éminemment pratique, éminemment nationale et qui répond si bien aux vues libérales de l'Empereur, que nous devons le rétablissement de l'enseignement philosophique et de la chaire de philosophie, c'est-à-dire la chose et le nom; l'enseignement de l'histoire contemporaine dans les conditions sociales et politiques où le place le programme du cours; le développement et l'amélioration pratique de l'enseignement des langues vivantes; l'organisation de l'enseignement professionnel, et en particulier, dans cet enseignement, le cours de morale privée et publique et le cours de législation usuelle; enfin la suppression, dans la classe de troisième, de ces fourches Caudines qu'on a appelées la *bifurcation*....... Nous pouvons donc espérer de ne plus revoir ces douloureuses situations de jeunes gens qui, après avoir délaissé imprudemment et par une précipitation irréfléchie les études latines et grecques à un âge où l'on ne peut jamais être sûr de sa vocation, après avoir suivi pendant trois, quatre, quelquefois même cinq années des études scientifiques en vue de telle carrière spéciale, se sont trouvés au dernier terme de leurs épreuves, à la limite réglementaire de l'âge, repoussés des rangs qu'ils voulaient s'ouvrir, et en même temps inaptes à s'engager dans une autre voie. »

Messieurs les Etudiants,

La solennité d'aujourd'hui, où vous avez la plus belle part, celle des récompenses, va vous rappeler tout à l'heure, quand les noms

des vainqueurs seront proclamés, ces fêtes de la Grèce antique dont le renom a traversé les âges, et dont les principales ont eu l'insigne honneur, le rare privilége de servir de base aux calculs chronologiques des temps passés. Que ce souvenir vous dise aussi avec quel respect religieux la foule qui se pressait dans Olympie attendait la fin des jeux, avec quel recueillement elle écoutait la sentence des juges. Les applaudissements dont elle saluait le nom de chaque vainqueur n'avaient rien de tumultueux ni de désordonné, et quand l'assemblée était levée, cette multitude s'écoulait en silence, avec la dignité qui convient aux choses sérieuses. Vous ne voudrez pas faire croire que le progrès des âges et de la civilisation consiste à montrer moins de respect pour soi-même et pour ses semblables.

Discours de rentrée prononcé par M. Léveillé,

PROFESSEUR DE CODE NAPOLÉON A LA FACULTÉ DE DROIT.

Monsieur le Recteur,
Messieurs,

Chargé de prendre la parole dans cette fête de l'Université, j'aurais dû, soucieux de vos intérêts et des miens, décliner l'honneur qui s'égarait sur moi. Le rôle d'orateur fait trembler les plus fermes; et où peut-il être plus dangereux qu'ici, où j'ai mission d'entretenir un auditoire d'élite, qui a le goût des études élevées et qui possède à un degré si éminent l'art délicat de la critique? Mais, placé avant l'âge à ce poste de combat, j'ai fait comme le conscrit qui marche pour la première fois au feu : je n'ai pas voulu déserter le devoir ni confesser que j'avais peur!

Je viens donc aujourd'hui dégager ma parole témérairement donnée; et je voudrais, Messieurs, retenir quelques instants votre attention sur un sujet que j'ai du moins essayé de bien choisir.

Dans sa séance du 16 avril 1856, le congrès de Paris, qui mit fin à la guerre de Crimée, a formulé le dernier état de la législation internationale maritime. Les règles qui furent alors posées ont toutes ce caractère commun, qu'elles adoucissent, qu'elles restreignent sous l'inspiration de l'humanité les droits terribles de la guerre.

Cette déclaration du 16 avril, et par la valeur des principes qu'elle a consacrés, et par le nombre des adhésions qu'elle a reçues (1), doit faire époque dans l'histoire; et c'est en France qu'elle peut être le mieux célébrée, car elle fait triompher, à l'honneur de notre pays, les idées que depuis deux siècles la

(1) Trois Etats seuls ont refusé d'abolir la course, proscrite par le congrès de Paris. Ce sont : l'Espagne, le Mexique, les Etats-Unis; mais, pour les Etats-Unis, voir plus loin, IV. — Quant aux autres dispositions du congrès, elles ont été unanimement adoptées par les Etats européens et américains.

France a partout affirmées et partout défendues, dans les conseils de l'Europe comme sur les champs de bataille.

Je voudrais, Messieurs, en tenant pour acquises désormais les doctrines qu'adopta le congrès de Paris, rechercher avec vous si, dans l'œuvre des négociateurs de 1856, la législation internationale maritime a dit son dernier mot, ou si, au contraire, elle n'est pas susceptible encore d'améliorations graves et de progrès sérieux. Toutefois, tardivement prévenu de l'honneur qui m'était fait, j'ai dû circonscrire ma tâche; et, négligeant tout ce qui concerne les rapports des belligérants avec les neutres (1), je ne m'occuperai que *des rapports des belligérants entre eux*.

Messieurs, des publicistes ont nettement proposé de supprimer la guerre.

Je dois, dans l'état actuel et imparfait de notre civilisation, passer le triste aveu qu'une telle proposition n'est qu'une utopie. La guerre, avec ses nécessités douloureuses, reste — et c'est là ce qui la légitime — comme un suprême recours au profit des droits méconnus; et quoi qu'on fasse, il y aura d'ici longtemps encore, dans la vie des peuples, des heures où la diplomatie devra reconnaître elle-même l'impuissance des voies amiables, et où l'épée seule pourra par la force assurer le règne de la justice. Pour trancher les procès qui les divisaient, nos pères s'en remettaient volontiers aux hasards d'un duel judiciaire. Pour trancher les grands procès qui les divisent trop souvent, les nations, en plein dix-neuvième siècle, sont obligées de croiser le fer et de s'en remettre au jugement de Dieu!

Je crois donc qu'il faut, sous peine de céder à de stériles illusions, retenir comme une ressource extrême l'arme redoutée de la guerre.

(1) Dans les rapports des belligérants et des neutres, il y a, suivant moi, deux réformes à réaliser : 1° N'autoriser le blocus que des ports militaires, non des ports commerciaux. Si cette règle existait, la France et l'Angleterre ne verraient pas aujourd'hui l'industrie cotonnière réduite, faute de matières premières, à un chômage forcé. — 2° Dresser des objets, constituant la contrebande de guerre, une liste limitative et restrictive, afin qu'un belligérant ne puisse arbitrairement entraver le commerce des neutres.

Mais ce qu'il est permis de demander, c'est que, même de nos jours, la guerre devienne plus rare et plus humaine.

Que la guerre devienne plus rare! — Aussi, Messieurs, devons-nous souhaiter ardemment que la proposition récente de l'Empereur, réclamant la réunion d'un congrès des puissances, reçoive partout un favorable accueil. Les questions qui nous préoccupent tous, hommes d'épée ou hommes d'étude, progressistes ou conservateurs, s'y dénoueraient peut-être; et je ne craindrais pas, pour les grandes causes qui se plaident en ce moment à la barre de l'Europe, pour ces nations qui, les pieds dans le sang, revendiquent leur patrie...., je ne craindrais pas pour elles, car la France serait là, et la France, renouvelée en 1789, y tiendrait haut et ferme le drapeau des idées libérales!

Que la guerre devienne plus humaine, et que même entre les belligérants le jeu sanglant des armes fasse, s'il est possible, moins de ruines! Le congrès de Paris a dans cette direction, qui est la seule vraie, la seule pratique, réalisé en matière de droit maritime un progrès immense. Il a pour l'avenir et d'une façon absolue proscrit l'usage de la course. Désormais les puissances ne pourront plus combattre qu'avec leurs escadres régulières. Des lettres de marque ne seront plus délivrées, au moyen desquelles le premier venu équipait un navire, se jetait sur l'ennemi, inquiétait son commerce. En restreignant aux forces officielles de l'Etat le soin et le droit de soutenir l'honneur du pavillon, on a par là même limité le champ de la guerre; on a écarté des flottes marchandes bien des déprédations et bien des excès.

Faut-il s'en tenir là? L'abolition de la course est-elle la seule amélioration possible? — Non, Messieurs; et je voudrais précisément établir qu'il reste dans les rapports des belligérants entre eux un dernier progrès à conquérir; à savoir : l'*inviolabilité de la propriété privée sur mer* (1).

(1) Il faut *neutraliser* en quelque sorte la propriété privée des belligérants. Donc, comme le neutre, le commerçant ennemi devra subir les blocus effectifs, et ne pourra transporter, à destination d'un pays belligérant, des objets constituant la contrebande de guerre.

Je ne me dissimule pas combien une telle réforme serait grave; mais je crois encore au pouvoir de la raison publique, au triomphe définitif du droit; et l'inviolabilité de la propriété privée sur mer est une de ces thèses à qui l'avenir appartient.

Comment cette thèse ne triompherait-elle pas? Profondément morale dans son idée première, féconde dans ses résultats pratiques, elle est également forte sur le terrain des principes et sur le terrain des faits.

I). Aussi le commerce, au nom de ses intérêts, la plaide avec énergie.

II). L'équité la patronne, car la mesure qu'on veut introduire dans les guerres maritimes existe depuis longtemps déjà dans les guerres continentales.

III). D'autre part, la saisie de la marchandise ennemie se concevait autrefois. Elle était le nécessaire appât qui suscitait les armements en course. Elle serait un grossier anachronisme, depuis que, sur les escadres de guerre, des forces régulières seules sont admises.

IV). L'histoire diplomatique des dernières années enfin m'autorise à dire que le temps est venu de résoudre dans le sens le plus généreux et le plus humain ce capital problème. La question est mûre; il la faut trancher.

Mais je dois, Messieurs, développer des motifs si brièvement indiqués, heureux si, après les avoir exposés avec toute la sobriété possible, j'avais pu rallier à la cause que je vais défendre vos sympathies éclairées!

I.

Le commerce, ai-je dit tout d'abord, au nom de ses intérêts, demande que la propriété privée devienne inviolable sur mer.

Le commerce, qui a pour mission d'alimenter nos usines et de procurer l'écoulement des produits industriels et agricoles, ne peut accomplir sa tâche, s'il ne trouve la sécurité jusque dans ses opérations les plus lointaines. Eh bien, cette condition vitale sans laquelle il languit, la sécurité, le commerce l'a-t-il

toujours obtenue? Je me garderai bien de répondre affirmativement. Pour ne point dépasser l'objet spécial de mon étude, quel a donc été durant de longs siècles le régime de la mer? Ne semblait-il pas que l'homme eût volontairement défait l'œuvre de Dieu?

Entre les continents Dieu avait jeté les mers immenses, comme pour inviter les peuples à se donner la main. Pour que la route fût plus sûre, sa prévoyance avait tout disposé, et le vent, serviteur laborieux qui pousse le navigateur au rivage, et l'étoile, guide infaillible par qui le pilote est conduit.

De cette magnifique voie de communication, qu'a fait trop longtemps la politique des hommes? Pendant la paix, un chemin presque fermé par les prohibitions douanières; pendant la guerre, un domaine où la confiscation de la propriété privée était tolérée, légalisée, honorée!

De nos jours, la mer a reconquis en temps de paix ses franchises. Le libre-échange abat les barrières artificielles du protectionisme. Serait-il donc mauvais qu'en temps de guerre la mer restât une route libre, neutralisée à l'usage du commerce, ouverte à tous les pavillons marchands?

Cette conception, si simple en elle-même, si riche en conséquences, a frappé tous les esprits pratiques. Aussi, les représentants les plus autorisés du commerce ont-ils de toute part et dans tous les pays sollicité les pouvoirs publics, et réclamé comme un bienfait et une justice la réforme dont je vous entretiens (1).

(1) Les navires doivent rester saisissables, objecte-t-on, car ils peuvent facilement devenir, par de légères modifications dans l'armement, des navires de guerre; et, par suite, un belligérant a droit de capturer par provision ces bâtiments, qui peuvent être transformés contre lui en instruments de combat.

Je ne suis pas convaincu. Cette transformation des navires marchands en navires de guerre est à peu près impossible depuis le système des flottes cuirassées. Puis, si le navire marchand était virtuellement machine de combat, alors il constituerait de la contrebande de guerre; et les neutres eux-mêmes ne pourraient diriger vers le port d'un belligérant un navire marchand; or, personne n'admet cela. Un navire marchand n'est pas contrebande de guerre.

Cet accord de tous les négociants démontre bien clairement une chose, c'est que les rigueurs des anciennes guerres maritimes n'ont en définitive apporté un sérieux profit à aucune nation. Pour parler de nous-mêmes, Messieurs, nos croisières, je le veux bien, ont fait souvent contre l'ennemi des campagnes heureuses, ont troublé, compromis par des captures multipliées l'industrie de nos rivaux. Je concède tout cela! Mais pouvons-nous oublier que, par un dur retour, des pertes désastreuses ont été infligées à notre propre commerce, à notre propre industrie? Le mal que nous avions fait, on nous l'a rendu; et les blessures de l'ennemi ne guérissaient pas les nôtres.

Ces coups portés à des fortunes privées n'avaient même pas cette triste justification qu'en épuisant l'un des belligérants (1) elles hâtaient la fin des hostilités et rendaient les guerres plus courtes.

« Aucun pays puissant, disait en 1856 lord Palmerston à Liverpool, n'a jamais été vaincu par l'effet des pertes individuelles. Ce sont les combats des armées de terre et de mer qui seuls terminent les querelles entre les nations, et j'espère qu'avec le progrès des temps les propriétés particulières pourront, même dans les guerres maritimes, être mises à l'abri de toute agression. »

(1) Les guerres maritimes, disent quelques-uns, ne se font que pour ruiner le commerce de l'adversaire; en attaquant ce commerce, on affaiblit l'ennemi; on ne peut donc, sous peine d'énerver la guerre, rendre inviolables les propriétés privées des belligérants. Si les pertes des commerçants avaient réellement pour résultat de presser la fin des hostilités, je demanderais alors pourquoi, dans les guerres continentales, on respecte les fortunes privées? pourquoi, en 1856, on abolit la course, l'instrument le plus actif de destruction qui puisse jamais exister? La vérité est que les ruines individuelles irritent les esprits, et par là prolongent les résistances.

Et maintenant, quand les commerçants demandent que leurs cargaisons ne soient pas confisquées, manqueraient-ils donc, comme on le leur reproche, de patriotisme? Non. Ils consentent, comme les autres citoyens, à porter *leur part* des charges de la guerre; ils ne veulent pas seuls (et ils sont dans leur droit) en supporter tout le fardeau.

Telle est aussi la ferme espérance du commerce, espérance qu'il a partout manifestée, à Marseille comme à Liverpool, à Hambourg comme à New-York. Et ce vœu du commerce, j'ajoute maintenant que l'impérieuse logique nous commande de le satisfaire.

II.

N'y a-t-il pas, en effet, entre le régime des guerres continentales et le régime des guerres maritimes, sur le point qui m'occupe, une contradiction choquante, qu'il faut au plus vite effacer?

La même marchandise traversera sans être inquiétée les territoires où bivouaquent les armées en campagne; sa sécurité sera complète; et la justice militaire flétrirait le soldat qui déroberait quelque chose de cette propriété privée de l'ennemi.

Et cette même marchandise, en prenant la voie de mer, deviendra saisissable; elle sera livrée à la cupidité du premier croiseur qui la pourra ravir; et devant le conseil des prises, l'enlèvement à main armée sera tenu pour un mode légitime d'appropriation au profit du capteur!

La marchandise est donc traitée d'une façon absolument différente, suivant son mode de transport, suivant qu'elle est confiée aux voies terrestres ou aux voies maritimes (1). L'antinomie (2) peut-elle être plus flagrante?

(1) Le contraste est d'autant plus bizarre que, dans la sphère du droit public, on admet en général par une fiction hardie, dont on déduit même, principalement en matière pénale, des conséquences pratiques, l'assimilation du navire au territoire du pays dont il porte le pavillon. Le navire, abrité par les couleurs nationales, est considéré comme un lambeau du territoire même, et le marin à son bord foule encore le sol de la patrie. Eh bien! peut-on dire, si la marchandise est inviolable à terre, pourquoi ne la respectez-vous pas également quand elle est chargée sur un navire, puisque le navire, c'est encore le continent?

(2) Voir une piquante *parabole* de M. Pellat, compte-rendu des séances de l'Académie des sciences morales et politiques, livraison de janvier 1861.

Il n'est pas impossible de déterminer la cause d'où cette antinomie procède, et l'histoire nous donnera le mot de l'énigme.

Examinons en effet ce qui s'est passé dans les guerres continentales.

Si nous remontons le cours des siècles, nous sommes forcés de constater avec quelle rigueur impitoyable se fit d'abord la guerre. La spoliation du vaincu est le complément normal, le fruit habitué de la victoire. Aussi se fait-on soldat en vue du pillage, comme d'autres se font chasseurs en vue du produit. Le butin pris sur l'ennemi est le salaire que le chef abandonne aux bandes d'aventuriers qu'il a menées au combat. La guerre n'est trop souvent qu'une spéculation hasardeuse.

Mais bientôt la guerre se régularise, les armées permanentes se constituent. Aux instincts avides du partisan succède l'audace réfléchie, disciplinée du soldat. Un sentiment qui élève l'âme, l'honneur, pénètre plus profondément dans les camps, et inspire à tous le dédain des profits avilissants du pillage et le désintéressement dans le devoir. La guerre est désormais une fonction sociale. Les mœurs militaires se transforment, parce que la composition des armées a changé. Cette révolution fut de bonne heure accomplie dans les troupes de terre; elle date du XVe siècle. De là, si je ne m'abuse, le régime amélioré, le caractère plus *civilisé* des guerres continentales modernes. De là le respect de la propriété privée de l'ennemi sur terre, respect qu'on peut attendre et qu'on peut exiger de forces régulières, entretenues par l'Etat.

Si nous examinons maintenant les guerres maritimes, nous sommes obligés de constater une tout autre situation.

La composition des équipages ne s'est radicalement modifiée que de nos jours, en 1856, par l'abolition de la course; et je conçois dès lors, en présence d'une date si récente, que dans la législation internationale de la mer les améliorations n'aient pas eu le temps de se produire encore. Tant que les corsaires ont été employés à côté des escadres régulières et permanentes de l'Etat, le régime de la mer devait garder sa brutalité primitive. Il était notamment impossible que la propriété privée des belligérants fût respectée.

III.

La course, en effet, et je dois, Messieurs, insister avec une particulière énergie sur cet aperçu qui importe au succès de ma thèse, — la course, dis-je, entraînait comme son corollaire fatal le droit de capture de la marchandise ennemie. Entre ces deux institutions, il y avait un rapport de cause à effet; et je veux, autant qu'il dépend de moi, le mettre en pleine lumière.

Quelle était au juste l'organisation des corsaires?

Assurément, Messieurs, les corsaires se signalèrent par plus d'un héroïque exploit; et Dieu me garde de diffamer ces illustres morts! Mais enfin ces volontaires hardis, qui s'équipaient à leurs frais, qui se battaient à leurs risques et périls, qui ne demandaient au pays que le droit d'arborer ses couleurs, de quoi vivaient-ils? L'Etat ne les entretenait point sur les fonds du Trésor public. L'Etat les soldait indirectement (1) en leur laissant le droit de capture. Les corsaires, disons-le donc nettement, dussions-nous compromettre un peu l'auréole dont la légende populaire a couronné ces rudes joûteurs, ne vivaient et ne pouvaient vivre que de déprédations. Ils subsistaient aux dépens des négociants ennemis. Aussi la course était devenue une véritable opération commerciale, entraînant sans doute des risques exceptionnels, mais offrant par compensation des bénéfices parfois énormes. Aussi, pour l'exploitation de la course, des sociétés en commandite s'étaient formées; dans ces commandites, les uns apportaient leur activité et leur amour des aventures, les autres engageaient leurs capitaux spéculateurs. A la fin de la campagne, tous les intéressés partageaient les produits de l'*entreprise* commune. Les marchands ennemis fournissaient les dividendes.

Proclamer alors l'inviolabilité de la propriété privée des belligérants sur mer, c'eût été manifestement frapper dans son attrait

(1) MARTENS, Essai sur les Armateurs, p. 37.

le plus positif, au risque de la tarir, la redoutable industrie de la course; et aucune puissance ne l'eût voulu tenter.

Mais s'il est exact de rattacher ainsi par le lien de cause à effet la course et la confiscation possible de la marchandise ennemie, vous pressentez, Messieurs, la déduction que j'en vais tirer. Aujourd'hui la course est abolie; une révolution radicale s'est faite depuis 1856 dans la nature des équipages, qui désormais ne se composeront plus que de forces régulières, soldées par l'Etat. La confiscation de la propriété privée des belligérants doit dès lors disparaître à son tour.

Il n'y a plus de corsaires qu'on doive indirectement rémunérer en leur reconnaissant le droit de capture.

Au profit de qui cet usage barbare serait-il conservé?

Au profit des marins de l'Etat? Je proteste contre cette pensée malheureuse. Nos officiers font la guerre, animés d'autres soucis. Ils placent leur but plus haut. C'est la gloire qu'ils cherchent; et la gloire ne jette ses éclairs qu'au milieu des périls.

Voyez-vous d'ici ce gigantesque vaisseau de ligne, paré de sa formidable artillerie, enlevant après une vive poursuite quelque caboteur attardé? Et si l'on ne veut, pour une pareille œuvre, distraire ces puissants colosses, irait-on créer des flottilles légères, spécialement chargées d'*attaquer* les transports marchands de l'ennemi? Ah! que notre gaîté française accueillerait mal une telle combinaison! A la fin d'une campagne, pendant laquelle leurs frères d'armes auraient courageusement tenu tête aux boulets, combien seraient embarrassés de leur rôle, humiliés de leurs pacifiques trophées, les malheureux qui n'auraient su combattre que des ballots de coton et triompher que d'inoffensives épices! Nos braves aspirants portent l'épée pour d'autres adversaires; et il faut laisser au héros de Cervantes le privilége de faire pleurer les outres de vin!

Ainsi, Messieurs, le personnel maritime n'étant plus composé que de forces régulières, j'ai droit de dire : le marin comme le soldat ne se battra plus désormais que pour l'honneur; et la for-

tune privée des belligérants pourra devenir inviolable sur mer, comme elle l'est depuis longtemps sur terre, dans la même mesure et pour les mêmes motifs.

IV.

Mais, pour qu'une réforme se réalise, il ne suffit pas qu'elle soit justifiée au double point de vue de l'honnête et de l'utile; il faut encore que les esprits soient disposés à l'accepter.

Eh bien, le moment est-il venu de proclamer sur mer l'inviolabilité de la marchandise ennemie ?

Oui; et l'histoire des plus récentes années fournit, si je ne m'abuse, des précédents qui annoncent et préparent le succès de ma thèse.

Qu'il me soit permis, Messieurs, d'esquisser en un rapide tableau ce dernier aspect de la question!

J'ai déjà mentionné les vœux de tout le commerce, réclamant comme un progrès nécessaire la solution que je défends.

J'aurais pu m'autoriser encore de la doctrine émise par des publicistes éminents, qui, vivant dans les calmes et supérieures régions de la science, ont condamné comme une brutalité indigne de temps civilisés la confiscation des propriétés privées (1).

Mais j'ai cru procéder plus sûrement en relevant surtout l'opinion des hommes d'Etat qui, mêlés aux affaires publiques, parlaient au nom de leur gouvernement. J'espère ainsi pouvoir caractériser en traits plus nets, quant au problème que je discute, le sentiment et, si je l'ose dire, l'attitude même des grandes puissances maritimes.

La diplomatie s'est principalement occupée de la difficulté que nous examinons à trois dates différentes,—sous la première révo-

(1) Fin du XVIII[e] siècle : Mably, Droit public de l'Europe, 2, 310; Galiani, Droits des Neutres, 430; Azuni, Droit maritime, 2, 238; Portalis, Discours pour l'installation des prises, 14 floréal an VIII; Pellat, Wolowski, Chevalier, Garnier, Passy, Compte-rendu, *loc. cit.;* Cauchy, 2, *passim.*

lution, — en 1823, — et depuis 1856. Je dois, me plaçant successivement à chacune de ces trois époques, indiquer comment la question fut alors posée, comment elle fut comprise.

I. — Je remonte d'abord jusqu'à la première révolution.

Nul ne contestera les intentions généreuses dont la France était alors animée. Des faits éclatants les révèlent d'ailleurs.

Dès l'année 1792, un député breton, M. de Kersaint, propose à l'Assemblée législative de décréter l'abolition de la course et l'inviolabilité de la propriété privée sur mer (1).

Sous le Consulat, le général Bonaparte s'efforce de maintenir dans les mêmes errements d'humanité la guerre maritime. D'après une vieille et touchante coutume, les bateaux pêcheurs avaient toujours été à l'abri de toute agression, même entre belligérants, et Froissart constate, dès le XIVe siècle, l'existence des *tresves pescheresses*. L'Angleterre enjoignit à ses croiseurs de ne plus tenir compte de cet antique privilége, et de tout capturer sans distinction. Le premier Consul déclara que, même en présence des ordres impitoyables de l'Angleterre, il respecterait les bateaux pêcheurs de l'ennemi, et que, pour sa part, il resterait fidèle à un usage observé depuis plus de cinq cents ans.

L'Empereur ne déserta point, par un changement volontaire, les principes du premier Consul. Loin de là; en 1806, dans le préambule même du décret de Berlin (2), comme en 1809, dans une communication faite aux Etats-Unis (3), il manifeste son désir personnel d'atténuer les horreurs des luttes armées; il exprime le souhait que dans la législation internationale des vues plus libérales pénètrent, et donne avec une concision vigoureuse la véritable formule du problème et de sa solution : « Il faut, dit-il, que le droit de la guerre soit le même sur mer et sur terre : la guerre ne doit pas atteindre de ses rigueurs le commerçant paisible. »

(1) 30 mai 1792.

(2) 21 novembre 1806.

(3) Lettre du 22 août, à M. Amstrong, ministre des Etats-Unis.

Plus tard enfin, au soir de sa fortune, quand il meurt sur le rocher de Sainte-Hélène, il reprend la thèse qu'il a deux fois affirmée, et dans une page de ses Mémoires (1), il demande encore qu'on neutralise la propriété maritime des belligérants.

Je puis donc, Messieurs, m'appuyant sur de tels actes et de telles déclarations, dire que la France, dès le début de la période si tourmentée qui va de 1789 à 1815, eût définitivement proscrit le droit de capture de la marchandise ennemie si ce progrès n'avait dépendu que d'elle seule.

Mais le temps n'était pas venu d'accomplir d'aussi larges améliorations.

Aux intentions généreuses de la France, vous savez comment il fut répondu. L'Angleterre ferma les mers à notre pavillon, déclara tous nos rivages en état de blocus, et, sous son inspiration haineuse, l'Europe édicta que, vis-à-vis de la France révolutionnaire, il n'y avait plus de droit des gens, et que tous moyens étaient légitimes pour dompter la nation qui chassait ses rois (2).

J'aime à entendre ce langage dans la bouche des grandes puissances, ces pieuses conservatrices du passé, qui venaient d'écarteler la Pologne !

La France menacée ne perdit pas les heures à discuter des théories de droit international. Elle comprit qu'elle devait vaincre pour vivre.

A l'Angleterre, qui violait abusivement les règles les plus élémentaires du droit des gens, elle rendit enfin mal pour mal, et, par de tardives mais nécessaires représailles, elle répondit à la fermeture des mers par la fermeture des continents. Aux bataillons ennemis qui avaient osé franchir nos frontières, elle opposa l'enthousiasme et la poitrine de ses héroïques conscrits. La coalition s'était vantée d'étouffer en leur berceau les idées

(1) Mémoires, 3, 301.

(2) Voir le traité du 25 mars 1793, entre la Russie et la Grande-Bretagne, et les stipulations inouïes qu'il contient.

nouvelles, comme si la force avait jamais étouffé une idée ! et par une étrange fortune, la coalition contraignait la Révolution à déborder sur le monde, le jeune drapeau de la France à faire son tour d'Europe, en semant partout sur sa route les principes de 89. La guerre se faisait messagère de vie et de lumière, et le glaive aux mains de nos soldats devenait civilisateur. Ainsi, Messieurs, par une loi providentielle, l'ouragan court d'un hémisphère à l'autre, et sur ses ailes rapides il porte aux plaines infécondes, qu'il traverse en grondant, les germes qu'il emprunta aux pays plus heureux d'où il s'est élevé !

II. — Mais je descends la série des années. Nous sommes en 1825. Les Bourbons de France ont décidé l'expédition d'Espagne. M. de Châteaubriand, une de nos gloires bretonnes, notifie dans une dépêche, généreuse comme son esprit, que la France n'armera pas de corsaires et qu'elle ne saisira point les navires marchands de l'ennemi. J'honore, Messieurs, la dépêche du Ministre; et je vous prie de remarquer, en 1823 comme en 1792, que la diplomatie, avec une logique persistance, relie l'un à l'autre, comme s'ils étaient solidaires, ces deux progrès : abolition de la course, respect de la propriété privée des belligérants.

Cette initiative de la France excita l'émulation des Etats-Unis (1), et le président Monroë entama des négociations (2) pour faire consacrer par la Russie et par l'Angleterre l'inviolabilité des propriétés maritimes, règle qu'il se déclarait prêt à adopter pour le compte de son gouvernement. Mais les ouvertures du président Monroë n'aboutirent point. La Russie fit une réponse évasive, l'Angleterre.... n'entendit pas.

III. — J'arrive enfin à ces dernières années. Le congrès de

(1) En 1785, dans un traité passé avec la Prusse, Franklin insère une clause prohibant la saisie de la marchandise ennemie. Mais ce n'était là qu'un traité, n'opérant qu'entre les deux puissances contractantes. La France au contraire a toujours voulu que cette neutralité du commerce ennemi fût posée comme règle générale, au profit de toutes les puissances.

(2) Note américaine, 5 décembre 1823 ; réponse russe, 1er février 1824.

Paris proscrit définitivement la course. Il proclame en outre la marchandise ennemie insaisissable, quand elle est chargée sous pavillon neutre. Par une telle disposition, les plénipotentiaires voulaient, je n'en disconviens pas, surtout assurer le droit des neutres, et ne point entraver leur commerce de transport. Mais cependant le résultat indirect de cette mesure était de garantir à la marchandise ennemie une pleine sécurité dans une hypothèse donnée. On voit qu'il ne reste plus qu'un pas à faire pour décider qu'en toute hypothèse, c'est-à-dire même sous le pavillon d'un belligérant, la marchandise ennemie sera sauvegardée.

La France, s'avançant de jour en jour davantage dans cette voie, a presque réalisé le progrès que je réclame pendant la dernière guerre d'Italie. Nos croiseurs avaient capturé, surtout dans l'Adriatique, un certain nombre de navires marchands autrichiens. Dans le traité de Zurich (1), la France consentit à restituer les prises, qui n'avaient point encore été régulièrement adjugées aux capteurs. La France fit mieux : ordre fut donné par le Gouvernement de ne point inquiéter dans ses voyages une frégate de la marine *militaire* d'Autriche, la *Novara*, qui exécutait alors autour du monde une campagne d'exploration scientifique et de découverte (2). Voilà une noble pensée : la destination de la *Novara* fait oublier la couleur hostile de son drapeau. La science ne s'enferme pas aux frontières étroites d'une patrie !

Dans cette même période, les États-Unis reprennent la théorie déjà soutenue en 1825 par le président Monroë. Le président Franklin Pierce (3), invité à fortifier de son adhésion les doctrines du congrès de Paris, s'y refuse, mais par des motifs remarquables. « Les Etats-Unis, dit-il, ne veulent pas entretenir une flotte militaire. En temps de guerre, qui donc protégera

(1) 10 novembre 1859, art. 3.

(2) Le capitaine Cook, partant pour ses grands voyages, avait également obtenu de la France un sauf-conduit.

(3) Note Marcy, 28 juillet 1856. — Messages présidentiels de Pierce, 4 déc. 1854, 2 déc. 1856.

notre marine marchande, si d'une part nous abandonnons l'usage de la course, comme vous nous le proposez, et si d'autre part notre marine marchande reste saisissable par les croiseurs de guerre de l'ennemi? Nous n'abolirons pas la course tant qu'on maintiendra le droit de confiscation de la propriété privée sur mer. Mais nous sommes prêts à abandonner la course si les grandes puissances admettent en même temps l'inviolabilité de la propriété des belligérants. Ces deux réformes réunies, nous les accepterons; mais nous n'accorderons jamais la première sans la seconde. » En me plaçant au point de vue des Etats-Unis, qui n'avaient en effet, avant la guerre civile actuelle, qu'une flotte militaire très-restreinte, je dois dire que la résolution du président Pierce me paraît profondément sensée. Mais, bien que les Etats-Unis n'aient point adhéré à toutes les doctrines du congrès de Paris, ce n'est pas de leur part que l'opposition pourrait venir à une proposition plus large qui tendrait à rendre insaisissable la propriété privée, puisque, depuis 1825 et dans les occasions solennelles que j'ai dites, ils ont constamment manifesté leurs sympathies convaincues pour un tel progrès.

Mais alors d'où viendrait l'opposition? De la Russie? Non. Dans son message du 2 décembre 1856, le président Pierce déclarait que la Russie, dont il avait tout récemment sondé les dispositions, ne demandait pas mieux que de garantir une sécurité complète au commerce des belligérants.

L'obstacle, Messieurs, est en Angleterre; et je m'imagine que si le congrès de 1856 n'osa proscrire que la course et n'alla point jusqu'à neutraliser la propriété maritime, c'est qu'on avait pressenti que les représentants de l'Angleterre feraient résistance sur ce point pourtant capital.

Je ne suis pas, du reste, réduit à de pures conjectures. En 1862 (1), un membre de la chambre des communes, M. Horsfall, proposa par une motion expresse que le gouvernement anglais

(1) Séance du 17 mars, *Moniteur* du 20 mars.

fût invité à concerter avec les souverains étrangers l'inviolabilité de la propriété privée sur mer. La motion, appuyée au nom de l'humanité, au nom de l'intérêt du commerce par MM. Bright et Cobden, fut combattue par lord Palmerston, qui, dans une brève et sèche harangue, comme il sait les faire, se contenta de dire : « Que le commerce anglais ne s'effraie pas du maintien du droit de saisie. Si une guerre éclatait, notre marine militaire est assez puissante pour le couvrir d'une protection efficace, et en tout cas assez courageuse pour venger ses pertes en en infligeant de plus dures à nos adversaires. »

Lord Palmerston, en tenant ce langage hautain, oubliait qu'il avait, quelques années auparavant, à Liverpool, exprimé une opinion différente et plus favorable au développement de la navigation internationale. Mais chez les hommes politiques, qui ont beaucoup vécu et surtout beaucoup parlé, la mémoire, par une grâce du ciel, a de capricieux et d'opportuns sommeils ; et il fallut que le chef des *tories* à la Chambre-Basse, M. d'Israéli, perfide comme un rival, s'empressât *au secours* du noble vicomte, en lui rappelant l'éloquente allocution de Liverpool, qui vivait encore dans les souvenirs émus du pays.

Quoi qu'il en soit des variations de l'illustre homme d'Etat, toujours est-il que le gouvernement dont il est la tête combattit la motion, qui n'aboutit point à un vote et qui fut retirée par son auteur (1).

(1) Au cours de cette discussion, une opinion qui me semble *très-grave* a été émise : « En déclarant la marchandise ennemie insaisissable sous pavillon neutre et en la laissant saisissable sous pavillon d'un belligérant, nous avons, dirent certains orateurs anglais, mis en temps de guerre le commerce dans la main des neutres, puisque le pavillon neutre seul donne la sécurité ; et par là nous avons nui à l'intérêt de l'Angleterre, qui, dans les guerres maritimes, jouera plus souvent le rôle de belligérant que le rôle de neutre. Donc, concluait-on, il faut nous restituer contre le principe du congrès de Paris, qui permet au pavillon neutre de couvrir la marchandise ennemie. » Je n'ai pas besoin de dire qu'à nos yeux la difficulté comporte une autre et meilleure solution : que le pavillon neutre ne soit

Si je veux maintenant, Messieurs, sur la grave et considérable question que j'ai témérairement touchée, résumer en quelques mots l'attitude des grandes puissances, je puis dire que seule (1) l'Angleterre résiste encore à la solution la plus équitable et la plus humaine, et que même en Angleterre tout le haut négoce condamne sur ce point les anciens et sauvages errements du droit international.

Le progrès que j'ai défini ne peut donc manquer de s'accomplir bientôt; et lorsqu'enfin un pacte européen, qui peut être l'œuvre du congrès de 1864, aura consacré dans les guerres maritimes l'inviolabilité de la marchandise ennemie, la France pourra, dans les annales déjà si riches de sa diplomatie, inscrire un triomphe de plus !

C'est là, Messieurs, une de ces victoires comme notre généreux pays les aime — gagnées par nous au profit de la civilisation et du droit !

Gardons religieusement ces traditions de notre histoire. Que notre parole ou notre épée ne serve jamais que les causes justes; et puissions-nous toujours, soldats d'avant-garde, demeurer dignes de ce magnifique hommage que rendait à notre génie national un étranger, presque un ennemi : « Tout homme intelligent et libéral a deux patries : la sienne d'abord — et puis la France ! »

plus seul à rendre inviolable la marchandise ennemie ; mais que le pavillon ennemi lui-même ne compromette plus la marchandise d'un belligérant. Voilà la réforme qui concilierait tout. — Il me semble donc urgent, si l'on ne veut pas que tôt ou tard les négociants anglais essaient de se restituer même contre les principes consacrés au congrès de 1856, d'élargir l'œuvre de ce congrès en déclarant la marchandise ennemie inviolable, même sous pavillon d'un belligérant.

(1) Le 18 mars 1858, le Brésil, par une note de M. *Da Silva Paranhas*, demande qu'on neutralise sur mer la propriété privée des belligérants.

FACULTÉ DE DROIT.

Rapport de M. Bidard, doyen.

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,

La constance de MM. les professeurs dans l'accomplissement de tous leurs devoirs a produit la même régularité dans le service que les années précédentes. Tous les programmes ont été remplis, et le professeur de droit administratif sait désormais quelles matières doivent être exposées par lui, puisque Son Excellence a fait dresser le programme de ce cours et a ainsi fait droit au vœu que vous aviez émis.

Nous avions espéré surtout de sa jeunesse que le temps rendrait à la santé et à notre Ecole M. Marinier, qui fut si cruellement frappé au concours d'agrégation, au commencement de 1862. Ces espérances ont malheureusement été déçues ; la Faculté a été privée de son concours comme l'année précédente ; elle s'est trouvée de fait réduite à un seul suppléant, puisque M. Léveillé remplit toujours les fonctions d'un professeur titulaire. Grâce à son infatigable et merveilleuse facilité pour le travail, M. Léveillé a su partager avec notre autre agrégé, M. Eon, le fardeau des conférences, qui continuent à justifier leur grande utilité par les résultats de fin d'année dans les épreuves des examens et des concours.

En ajournant, pour insuffisance de l'âge réglementaire, la seule insuffisance qu'on lui puisse reprocher, la nomination de M. Léveillé comme titulaire, Son Excellence a prolongé cet état de choses dont le service aurait à souffrir, si chaque professeur ne se fût fait un devoir de remplacer son collègue atteint passagèrement, soit dans sa personne, soit dans sa famille. Espérons que le prochain concours d'agrégation mettra un terme à cette insuffisance de notre personnel.

La plupart des professeurs suivent le Barreau, et ses luttes m'ont toujours paru aussi nécessaires à la sûreté des doctrines enseignées que propres au développement du professeur, en le préservant, soit de l'excès de confiance en lui-même, soit de l'engourdissement, les deux grands écueils des travaux intellectuels qui n'ont point à lutter contre la contradiction.

Engourdissement! Eh! malheureusement, c'est bien ce mot presque barbare qui me conduit à vous parler de nos étudiants. Nous sommes heureux de pouvoir rendre justice à leur bon esprit général, à leur bonne tenue au cours, à la bonne volonté de la plupart, aux efforts de quelques-uns; mais, à quelques trop rares exceptions près, il y a dans le travail une modération, une tiédeur, disons, pour être vrai, une mollesse, que tous les efforts des professeurs ne peuvent vaincre.

Vous pressentez les résultats que nous pouvions espérer d'une telle disposition d'esprit de notre jeunesse.

194 examens ont versé dans le scrutin 729 boules, dont 227 blanches, 408 rouges et 94 noires, et ont amené 27 ajournements. Ce résultat général, comparé à celui de l'année précédente, quelque peu satisfaisant qu'il soit, semblerait cependant accuser une amélioration dans le travail, puisque dans l'année 1861-1862, 186 examens avaient produit 180 boules blanches, 407 rouges et 106 noires et avaient amené 52 ajournements.

Si pour mieux apprécier le travail quant à la licence, on laisse de côté les épreuves du doctorat, on arrive à ce résultat que 186 examens ont produit 195 blanches, 400 rouges et 94 noires; c'est un peu plus d'une blanche par examen, et cette proportion présente les variations suivantes pour les divers examens :

51 premiers examens pour le baccalauréat ont donné	42	blanches.
44 *id.* pour le baccalauréat ont donné	57	*id.*
32 examens pour la licence (droit romain) ont donné	50	*id.*
29 examens pour la licence (droit français) ont donné	50	*id.*
26 thèses ont donné......................	35	*id.*

Les quatre examens subis pendant l'année pour le diplôme de capacité ont donné une seule boule blanche.

On voit, par ce rapprochement, que l'examen le plus redouté, celui de seconde année, est précisément celui qui a été le mieux subi, tant il est vrai que la seule chose qui manque généralement est l'effort du travail.

Si le nombre des boules blanches de 1862-1863 est un peu supérieur à celui de 1861-1862, le nombre des examens *avec éloges* a suivi la même progression. Au lieu de 21 sur 186, nous avons eu cette année 23 sur 194.

Sept pour la première année; ce sont les examens de :

MM. Baudouin, Berthelot de la Glétais, Charil de Ruillé, Guesdon, Lemaître, Marchais de Langotière et Ruellan;

Cinq pour la seconde année; ce sont les examens de :

MM. de Caqueray, Guérin de la Grasserie, Guillaume, Leray et Mathorez.

Deux pour le premier examen de licence; ce sont les examens de :

MM. Dubusson et Henry.

Deux pour le second examen de licence; ce sont les examens de :

MM. Ceillier et Haugoumard des Portes aîné.

Quatre thèses seulement ont obtenu un éloge; ce sont celles de MM. Dubusson, Henry, Louiche et Chauvel.

Nos jeunes docteurs nous ont consolés de cette mollesse de la troisième année surtout. Sur 8 épreuves pour le doctorat, 4 ont largement mérité, par l'unanimité des blanches, la mention *avec éloges;* ce sont les deux examens de MM. Caillel du Tertre et Haudrère, et les deux thèses de MM. Durand et Feitu, tous deux lauréats de nos précédents concours des aspirants au doctorat.

La population de l'Ecole a subi cette année une certaine progression; de 469, chiffre de 1861-1862, les inscriptions en 1862-1863 se sont élevées à 509; cette augmentation est due surtout au retour de Nantes vers l'Ecole de Rennes qui, pendant quelques

années, s'est trouvée plus éloignée de Nantes que la capitale. Nous avons de sérieux motifs de penser que cette progression va continuer cette année ; la nouvelle organisation du commissariat de la marine annonce ce résultat, mais n'augmentera pas le personnel des auditeurs, puisque la position officielle de presque tous les jeunes gens qui se destinent à cette carrière les met dans le cas d'obtenir dispense d'assiduité.

En dehors du cas de dispense, dont l'appréciation vous appartient, la question d'assiduité reste toujours la cause de nos plus sérieux embarras, parce que l'autorité de la loi reste toujours compromise par des circonstances de fait, et cette situation s'aggrave de jour en jour au grand préjudice d'une sérieuse et solide instruction, et souvent au préjudice de l'éducation morale des jeunes gens confiés à l'Université.

Si les certificats d'aptitude que nous délivrons aux étudiants doivent être une garantie pour la société qui va souvent leur confier ses intérêts les plus chers, personne ne conteste que l'assiduité aux cours est pour le professeur qui a suivi l'élève pendant toute l'année le plus sûr moyen de le bien juger au jour de l'examen; personne ne conteste que cette assiduité est, pour l'élève qui a suivi le cours du professeur, la meilleure garantie qu'il sait autre chose que le point nécessairement restreint sur lequel le hasard a porté les interrogations de l'examinateur. Il y a donc évidence de sagesse et de raison dans la loi d'assiduité aux cours, et personne n'admettrait comme chose possible ou tolérable que, dans les différentes Ecoles spéciales de l'Empire, un jeune homme pût se dispenser de suivre les cours et en être quitte pour risquer les chances d'un examen. Nous avons donc une bonne loi; comment est-elle descendue à l'état d'une vérité purement théoriqne?

C'est que, sous le prétexte d'impossibilité des appels réglementaires, la loi d'assiduité a été pour ainsi dire abrogée de fait dans d'autres Ecoles, et la valeur probante du diplôme s'est trouvée réduite ainsi au jeu des hasards de l'examen; c'est qu'on pouvait craindre de voir déserter le plus grand nombre des

Facultés de droit, qui maintiendraient dans toutes ses exigences légitimes la loi si gênante de l'assiduité.

Si vous n'oubliez pas que la prospérité d'une Ecole se mesure trop souvent par le nombre de ses élèves, vous comprendrez la part qui reste à l'autorité de la loi dans une situation ainsi faussée. Il y a là un mal profond que je me crois obligé de vous signaler de nouveau, parce que le remède me paraît aussi facile que le mal est sérieux.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Rapport de M. Malaguti, doyen.

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,

Je crois remplir un devoir et, en même temps, être l'interprète des sentiments de toute la Faculté des sciences, en commençant mon rapport par remercier M. le Recteur d'avoir sollicité, avec autant d'ardeur que de succès, la croix de la Légion-d'Honneur en faveur de M. Dupré, notre professeur de mécanique appliquée.

En faisant décerner cette haute récompense, Son Excellence a montré combien il sait faire apprécier par l'Empereur les efforts des professeurs qui aspirent à devenir des maîtres. Grâces lui soient rendues de soutenir, par de pareils actes, le zèle et le courage de ceux qui parcourent la laborieuse et modeste carrière de l'enseignement.

TRAVAUX DES PROFESSEURS.

Et puisque les réglements ne me défendent pas de vous entretenir, avant tout, des travaux personnels accomplis dans la Faculté, pendant la dernière année scolaire, permettez-moi, Messieurs, de vous dire de quelle manière notre nouveau légionnaire a continué à fixer sur lui l'attention de l'Europe savante, en persistant dans ses recherches sur la théorie mécanique de la chaleur, sur cette science destinée à guider l'industrie vers des conquêtes nouvelles, et à jeter à la fois quelque lumière sur la nature de la chaleur et sur la constitution intime des corps.

Depuis longtemps, le chimiste a pour principe que rien ne se perd dans la nature; que, dans toutes ses opérations, le poids d'un composé doit égaler la somme des poids des composants. Aujourd'hui, le mécanicien a son principe analogue : le travail

mécanique et la force vive peuvent se transformer l'un en l'autre, mais non s'anéantir, et ici le mot de force vive s'applique à la chaleur, à l'électricité, au magnétisme, à la lumière, c'est-à-dire aux mouvements particuliers, non encore bien connus, des molécules matérielles.

Il existe un second principe fondamental relatif aux machines thermiques, dans lesquelles on ne met jamais en contact des corps ayant des températures ou des forces élastiques différentes et qui peuvent fonctionner, d'ailleurs, en vertu d'une force quelconque dépendant de la chaleur.

Ce principe consiste en ce que, si l'on donne à diverses machines de cette classe une calorie à une certaine température, et qu'on y emploie le refroidissement jusqu'à une autre température plus basse, mais la même pour toutes, elles produisent le même travail. En les faisant marcher en sens inverse, au moyen de ce travail, elles redonnent une calorie dans les mêmes circonstances. Ces machines sont dites *parfaites*, parce que toutes les autres machines thermiques donnent un résultat moins favorable.

On a proposé pour ce principe, dit de l'égalité de rendement, plusieurs démonstrations à priori d'une valeur généralement contestée. M. Dupré a fait voir nettement l'impossibilité de les admettre dans la science, et, adoptant une marche opposée, il a déduit du principe, considéré d'abord comme hypothèse, un grand nombre de lois, en partie connues et en partie nouvelles, dont la vérification constante ne laisse plus subsister aucun doute sur l'exactitude du point de départ.

Si cette voie conduit à une certitude absolue, elle est longue à parcourir, et il a fallu à notre professeur une persévérance assurément bien louable pour éclaircir les divers points qui ont été successivement les objets de ses investigations. Ici, comme en astronomie pour l'attraction universelle, M. Dupré tire d'abord des faits connus la démonstration du principe; puis, dans une marche inverse, appliquant l'analyse au principe même, il en déduit une connaissance plus complète des lois connues; il en déduit aussi des vérités ignorées jusqu'à ce jour. Ainsi, l'étude

des lois de compressibilité et de dilatation le conduit à reconnaître la nécessité de tenir compte, dans les expériences de M. Regnault, d'une cause d'erreur, que ce savant illustre croyait négligeable, puis à la découverte de deux lois qui devront remplacer celles de Mariotte et de Gay-Lussac, avec lesquelles elles se confondront toutefois, si l'expérience prouve, pour chaque fluide élastique, la nullité d'une constante, dont la valeur peut être quelconque, sans que le principe de l'égalité de rendement cesse d'être satisfait. Une définition exacte des températures manquait, et en comblant cette lacune, M. Dupré s'est affranchi de la nécessité d'introduire dans toute la théorie mécanique de la chaleur la température absolue, dont la notion vague et obscure a été un des principaux obstacles à l'admission des nouvelles doctrines.

Dans la théorie des vapeurs saturées, M. Dupré arrive d'une manière rigoureuse à deux formules déjà connues, dont il tire des conséquences nouvelles, et à plusieurs autres qui lui sont propres. Celles-ci fournissent les lois suivant lesquelles varient les tensions maximum avec les températures et la valeur du travail mécanique interne au moyen de données expérimentales dues principalement à M. Regnault. Les applications mécaniques à un grand nombre de substances, et en particulier à l'eau, dont on connaît mieux les capacités et les chaleurs latentes, ne laissent rien à désirer.

Les recherches théoriques n'ont pas suffi pour épuiser le zèle de M. Dupré. Ayant obtenu de Son Excellence, grâce aux démarches bienveillantes de M. le Recteur, un crédit spécial, il a fait construire un appareil assez compliqué, qui servira, dans les cours, pour démontrer les lois de l'écoulement et de la résistance des fluides déduite analytiquement dans son quatrième mémoire sur le principe de l'égalité de rendement. Une grande précision était nécessaire; car ses formules ne renferment pas, comme celles en usage au commencement du siècle, un ou plusieurs coëfficients inconnus qui, déterminés par les expériences mêmes, amenaient forcément une concordance au moins approchée.

Tels sont, Messieurs, les résultats obtenus par notre profes-

seur de mécanique appliquée, résultats dont le mérite explique l'intérêt qu'ils ont inspiré aux géomètres.

Quelque brillants que soient ces travaux, ils n'en laissent pas moins apercevoir d'autres plus modestes, il est vrai, mais non dépourvus de toute importance, et qu'on doit à l'activité d'autres membres de notre Faculté.

M. Lallemand, professeur de physique, a présenté à l'Académie des sciences un Mémoire sur le rapport de l'intensité du courant inducteur au courant induit.

Les phénomènes dits d'induction occupent une si grande place dans la science de l'électricité et dans ses applications, que tout ce qui s'y rattache éveille toujours un vif intérêt. Aussi attendons-nous avec quelque impatience que ce travail, où l'on trouve tant de difficiles et de délicates expériences, ait la haute approbation de l'illustre compagnie au jugement de laquelle il a été soumis par son auteur.

Le même professeur, dans la réunion des sociétés savantes tenue à la Sorbonne le 10 avril 1863, a lu un travail sur les propriétés physiques comparées du sesquioxyde de fer attirable à l'aimant et du colcothar artificiel. Un extrait de ce travail a été publié dans la Revue des sociétés savantes. Bien que très-concis, cet extrait ne montre pas moins le mérite des recherches de l'habile physicien. Deux mots vous le prouveront, Messieurs.

L'aimant n'attire pas la rouille pure, mais il l'attire vivement dès qu'elle a été légèrement chauffée. Ce fait étrange, annoncé en 1862, n'avait pas encore été accepté comme exemple d'une modification moléculaire profonde et persistante déterminée par une légère chaleur : on préférait attribuer le fait à la formation fortuite d'une faible quantité de composés magnétiques par eux-mêmes. Mais il n'en a plus été ainsi depuis que M. Lallemand a trouvé que la densité et la capacité calorifique de la rouille chauffée à 300 degrés sont différentes de celles de sesquioxyde de fer ordinaire chauffé à la même température; cependant, ce dernier composé partage avec la rouille la même composition et les mêmes propriétés chimiques.

Le professeur de chimie a complété cette année la publication de la troisième édition de ses leçons élémentaires de chimie, a livré au public son cours annuel de chimie appliqué à l'agriculture, a fait paraître l'analyse de l'eau minérale de Dinan, dont les propriétés thérapeutiques sont connues depuis longtemps, et enfin il a cru être utile aux médecins en publiant dans le répertoire de chimie appliquée quelques cas extraordinaires de toxicologie.

ENSEIGNEMENT.

Toutes ces publications n'ont aucunement distrait leurs auteurs des devoirs de l'enseignement qui leur est confié. D'ailleurs, tous les cours de la Faculté des sciences ont été faits avec le zèle accoutumé, et on les a écoutés avec l'attention qui soutient et récompense à la fois l'ardeur du professeur.

MATÉRIEL.

Cette ardeur a trouvé une incitation nouvelle dans les largesses sollicitées, avec la plus louable persévérance, par M. le Recteur et accordées avec bonté par S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique.

Grâce à une allocation extraordinaire, la Faculté vient de voir ses collections s'enrichir d'objets dont elle avait toujours regretté l'absence.

C'est principalement la collection de minéralogie qui, étant par habitude le moins dotée, s'est trouvée la plus favorisée par la libéralité de M. le Ministre : elle peut maintenant montrer au public studieux la riche série des minéraux que notre toujours regretté collègue, M. Durocher, avait collectionnée pendant ses mémorables voyages.

La Faculté est heureuse d'exprimer, par mon organe, sa reconnaissance et sa satisfaction de posséder une richesse qui est aussi pour elle un précieux souvenir.

COLLATION DES GRADES.

J'arrive, Messieurs, à la collation des grades, c'est-à-dire à la partie la plus importante de ma mission près de vous, puisque c'est par elle seulement que vous apprécierez les résultats de l'enseignement pendant toute l'année scolaire.

LICENCE.

Quatre candidats se sont présentés pour obtenir le diplôme de licencié : trois pour les sciences mathématiques, le quatrième pour les sciences physiques. Ce dernier a été ajourné ; les trois autres, MM. Peslin, Joly et Maintier, ont été jugés dignes du titre qu'ils sollicitaient.

BACCALAURÉAT.

La décroissance du nombre collectif des examens pour le baccalauréat ès-sciences continue toujours, mais d'une manière peu sensible. Pendant l'année scolaire qui vient de finir, la Faculté a examiné en tout 512 candidats (voir le tableau synoptique ci-joint), ou 18 de moins que l'année précédente. Je dois ajouter, toutefois, que la diminution a eu lieu seulement pour les examens scindés, pour cette forme d'examen dont la suppression récente ne sera pas suivie, je crois, par de très-nombreux regrets.

Les examens complets, en y comprenant les restreints, ont, au contraire, manifesté une tendance à augmenter. En effet, dans l'année scolaire 1861-1862, il y eut 211 candidats inscrits pour le baccalauréat complet ; dans l'année scolaire qui vient de finir, il y en a eu 222. Je voudrais pouvoir ajouter qu'il y a eu également une tendance à l'augmentation dans les *mentions ;* mais celles-ci sont restées à peu près stationnaires. Je citerai néanmoins, comme ayant mérité la *mention bien*, MM. Pillement, Le Veux,

Moreau, de Bermonville, tous déjà bacheliers ès-lettres, et en possession, par conséquent, de 4 boules blanches au moment où ils ont affronté les épreuves du baccalauréat ès-sciences. Il n'en est plus de même de MM. Fermat et Raimond, qui ont mérité cette même mention aux épreuves définitives de l'examen scindé.

Je ne sais si ce moment d'arrêt dans la décroissance du nombre des examens du baccalauréat ès-sciences est un présage d'un prochain mouvement ascensionnel; mais, ce qu'il y a de certain, c'est que le nombre des candidats déjà pourvus du diplôme de bachelier ès-lettres augmente d'année en année, signe manifeste, à mon avis, que les familles commencent enfin à comprendre que les études scientifiques sont d'autant plus utiles et plus efficaces, qu'elles ont pour appui la délicatesse des sentiments et l'élévation d'esprit que la culture des lettres peut seule donner.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES EXAMENS FAITS PENDANT L'ANNÉE 1862-1863.

NATURE des EXAMENS.	SÉRIES DES SESSIONS.		CANDIDATS inscrits.	CANDIDATS ajournés.	CANDIDATS reçus.	RAPPORT DES CERTIFICATS ACCORDÉS dans chaque session.	RAPPORT DES CERTIFICATS ACCORDÉS dans l'année collective.	RAPPORT DES CERTIFICATS ACCORDÉS dans la session de fin d'année.	COMPARAISON AVEC 1861 A 1862. pour l'année collective.	COMPARAISON AVEC 1861 A 1862. pour la session de fin d'année.
Scindés 1re partie	Session de novembre		5	0	4	80 0/0				
	— d'avril		2	0	2	100 »				
	— de fin d'année.	à Rennes.	19	5	14	73 2/3 »	80 0/0		60 1/4 0/0	
		à Angers.	5	1	4	80 »				
		à Nantes.	8	1	7	87 1/5 »		79 1/2 0/0		55 3/4 0/0
		à Brest..	7	1	6	85 2/3 »				
			46	8	37					
Scindés 2e partie	Session de novembre		12	2	10	83 1/3 »				
	— d'avril		5	2	3	60 »				
	— de fin d'année.	à Rennes.	15	2	13	86 2/3 »	77 1/4 »		62 1/2 »	
		à Angers.	4	2	2	50 »				
		à Nantes.	4	1	3	75 »		77 3/4 »		56 2/3 »
		à Brest..	4	1	3	75 »				
			44	10	34					
Complets	Session de novembre		31	18	13	42 »				
	— d'avril		31	16	15	48 1/3 »				
	— de fin d'année.	à Rennes.	55	26	29	52 3/4 »	49 3/4 »		48 »	
		à Angers.	8	2	6	75 »				
		à Nantes.	25	12	13	52 »		51 1/3 »		42 1/2 »
		à Brest..	27	16	11	40 3/4 »				
			177	90	87					
Restreints	Session de novembre		10	4	6	60 »				
	— d'avril		17	9	8	47 »				
	— de fin d'année.	à Rennes.	4	1	3	75 »	60 »		59 »	
		à Angers.	1	0	1	100 »				
		à Nantes.	3	1	2	66 »		72 1/2 »		50 »
		à Brest..	10	3	7	70 »				
			45	18	27					

FACULTÉ DES LETTRES.

Rapport de M. Martin, doyen.

Monsieur le Recteur,
Messieurs,

L'enseignement de la Faculté des lettres ayant recommencé avec l'année scolaire 1862-1863 une de ses périodes triennales, le professeur de philosophie a dû prendre l'objet de son cours dans la psychologie et la logique. Persuadé que l'homme, véritable microcosme, résume tous les êtres créés en les surpassant, le professeur a voulu étudier la nature humaine en regard de la nature en général. Il s'est proposé de montrer, dans un perpétuel parallèle, les ressemblances et les différences de l'homme et des êtres inférieurs, singulièrement des animaux. Il a tour à tour passé en revue toutes les propriétés et facultés de l'âme humaine et du corps humain, se demandant, à propos de chacune de ces facultés, si elle se retrouve, et si elle se retrouve la même ou modifiée, dans la série descendante des êtres animés et inanimés. Il a ainsi, dans la mesure de ses ressources et de ses forces, esquissé une sorte de traité de psychologie comparée, et, par de constants rapprochements, il a éclairé tour à tour l'homme et tout ce qui s'agite ou repose au-dessous de l'homme. Il a montré ainsi quels sont les points de contact de la nature humaine avec les êtres inférieurs et par quels caractères essentiels elle s'en distingue profondément.

Appelé cette année à parler de morale, il n'a pas hésité à préférer à la morale spéculative, dont les généralités sont peut-être plus attrayantes, la morale pratique, dont les détails sont certainement plus utiles. Il traitera des devoirs de l'homme envers lui-même, ses semblables et Dieu. Sans négliger aucune de ces trois classes de devoirs, il insistera davantage sur la première et la seconde, en ayant soin de remarquer que l'un des principaux

devoirs envers Dieu est d'observer tous les autres devoirs avec l'intention de se conformer ainsi à sa volonté ; il insistera davantage encore sur la première classe des devoirs, en montrant que le respect de soi-même est la condition et la garantie du respect pour les droits d'autrui. Il ne craindra pas de s'attarder, en traitant complétement des questions d'un intérêt vivant et actuel, et s'efforcera sans cesse d'aider au perfectionnement moral de son auditoire.

Dans le tableau général des temps anciens, que le professeur d'histoire a présenté, il s'est placé au point de vue d'une étude spéciale. La Judée, la Grèce et Rome ont été, pour ainsi dire, reléguées au second plan, et leurs annales, qui sont la lumière de l'histoire du monde, n'ont guère servi qu'à éclairer les origines de l'espèce humaine, à marquer la suite des temps et à fixer les époques les plus importantes. Mais les courses aventureuses et les migrations des Celtes avant et après leur établissement dans la Gaule, principal siége de la puissance de ces populations ; leur organisation politique et religieuse, autant qu'il est possible de la connaître d'après les documents classiques conférés avec les traditions des Gaëls et des Kymrys modernes ; leur héroïque résistance à César et aux légions romaines ; enfin la condition de la Gaule sous la domination impériale, ont été la surabondante matière des expositions de ce cours. Ajoutons qu'une leçon par semaine a été remplie par une étude plus spécialement ethnographique : le professeur a tracé le portrait du Celte avec les données des écrivains grecs et latins ; il a reconnu chez ce peuple unité de type et de langage ; il l'a distingué des Germains et aussi d'autres populations plus anciennement établies dans la Gaule, et au sein desquelles les Celtes, venus en conquérants, ont perdu les traits caractéristiques de leur race, qui ont presque entièrement disparu chez leurs descendants.

Cette année encore, l'entretien du samedi sera réservé aux descendants des Celtes, c'est-à-dire aux peuples qui parlaient, au moyen-âge, des dialectes celtiques : il essaiera de raconter leur histoire et passera en revue les monuments de leur littéra-

ture à cette époque, en commençant par l'inscription de Lomarec, près Auray. Dans l'autre leçon, il suivra les annales du moyen-âge, et insistera particulièrement sur les invasions germaniques, sur le développement du régime féodal en France, et sur la querelle des Papes avec les souverains allemands.

Pendant le premier semestre, le professeur de littérature ancienne s'est attaché surtout à l'étude des deux grands poëmes homériques, de leur authenticité contestée et de leur caractère. Il a commencé par constater qu'au Xe siècle avant notre ère, en Grèce et même dans l'opulente Ionie, l'écriture, sans être tout-à-fait inconnue, ne servait pas à la publicité des œuvres de l'esprit. Mais l'histoire de l'ancienne littérature sanskrite, si bien mise en lumière par M. Max Müller, a servi au professeur à prouver que des œuvres non écrites, beaucoup plus étendues que l'Iliade et l'Odyssée, se sont transmises dans l'Inde pendant des siècles par l'instruction orale et mnémonique de la caste sacerdotale et savante. Il a montré que de même en Grèce, par la mémoire et le chant, aidés de quelques secours lentement progressifs de l'écriture, les écoles des Homérides et des Rhapsodes ont vulgarisé et transmis les deux grands poëmes homériques, jusqu'au moment où l'introduction du papyrus égyptien en Grèce est venue multiplier les manuscrits et rendre ainsi les rhapsodes inutiles. De plus, le professeur a établi que tous les vieux poëmes grecs du cycle troyen supposaient l'existence antérieure de l'Iliade et de l'Odyssée, dont ils voulaient être des compléments. Il a fait voir que ces deux œuvres inimitables d'un grand poëte ont chacune leur unité harmonieuse, au milieu de leur riche et libre variété, et que dans ces deux poëmes tous les développements principaux et les principaux épisodes sont faits en vue de l'ensemble et pour la place qu'ils y occupent. Il a conclu que ces deux chefs-d'œuvre ne peuvent pas être le produit du labeur d'un compilateur tardif et anonyme de vieux chants populaires, puisés à la même source que ceux qui auraient servi à composer les très-médiocres poëmes cycliques. Ainsi, malgré quelques altérations ou interpolations, imparfaitement réparées par la critique alexan-

rine, l'Iliade et l'Odyssée sont restées l'œuvre d'un homme de génie, poëte ionien, qui, plus de 900 ans avant notre ère, a donné une forme excellente aux récits poétiques sur deux parties très-restreintes de l'expédition des Grecs à Troie, tandis que les autres parties de cette expédition ont été le partage de ses faibles imitateurs. Le professeur a confirmé cette conviction raisonnée par une étude détaillée des deux poëmes d'Homère, des idées, des croyances et de l'état de société qu'ils représentent. Ensuite il a passé rapidement en revue les hymnes des Homérides, les poëmes d'Hésiode, les premiers poëmes didactiques et la poésie lyrique grecque jusqu'à Pindare inclusivement. — Pendant le second semestre, le professeur a exposé l'histoire de la littérature latine jusqu'à l'avénement d'Auguste, en insistant principalement sur les œuvres de Cicéron. — En outre, il a expliqué, pendant le premier semestre, quelques odes de Pindare et quelques passages du XIe chant de l'*Odyssée*, et pendant le second semestre l'*Aulularia* de Plante et quelques passages du VIe chant de Lucrèce.

Cette année, pendant le premier semestre, il étudiera l'histoire de la littérature grecque et spécialement de l'éloquence aux siècles de Périclès et d'Alexandre. Pendant le second semestre, il fera ressortir le mérite littéraire et les tendances politiques et morales des grands écrivains de la littérature latine sous Auguste. — En outre, il expliquera pendant le premier semestre le *Prométhée* d'Eschyle et le *Discours* de Démosthène *sur la Couronne*, et pendant le second semestre le second livre des *Epîtres* d'Horace et quelques morceaux du premier livre de Tite-Live.

Ramené par la première année d'une quatrième période triennale à l'histoire des premiers temps de notre littérature, le professeur de littérature française a divisé son cours de la dernière année scolaire en deux séries de leçons, l'une embrassant l'ensemble de cette histoire jusqu'au premier tiers du XVIIe siècle, l'autre consacrée à des études spéciales sur l'éloquence française et sur nos principaux prosateurs jusqu'à cette même époque. Une pensée a dominé et lié entre elles ces deux parties : dans toutes

deux, le professeur s'est appliqué à faire ressortir ce qui appartient en propre au génie de la France et ce qui le caractérise constamment dans le mouvement de la civilisation européenne. Cette pensée, pour laquelle les données ne manquent pas dès les temps les plus anciens, et quand il ne s'agit encore que des rapports de la Gaule avec l'antiquité grecque et romaine et avec le christianisme naissant, répand la plus vive lumière sur la marche des idées par lesquelles la Gaule, devenue la France et parlant une langue qui est le français naissant, a conquis, dès le commencement du moyen-âge, après les bouleversements des grandes invasions, l'ascendant moral constaté par l'histoire et qui assure à notre pays les sympathies durables et profondes du monde civilisé. C'est à notre littérature, en effet, qu'appartient en propre l'idéal tout moderne et éminemment chrétien de l'héroïsme religieux et guerrier de la chevalerie, idéal inconnu à toute l'antiquité, et sur lequel, même après Dante, le Tasse et les grands monuments de l'architecture chrétienne, l'art et la poésie semblent loin d'avoir encore dit leur dernier mot. Cependant, la féodalité s'est trouvée impuissante à mener à bonne fin le beau rêve chrétien des croisades, dont elle a eu les périls et le stérile honneur, et elle n'a pas été moins impuissante à constituer l'unité de la nation française, faute d'avoir, comme dans un pays voisin, compris et accepté le vrai rôle du peuple, élément essentiel de toute forte nationalité. Il semble, en effet, qu'il n'y ait pour la grande famille féodale ni peuple, ni France, ni patrie. Mais le peuple, au XIVe siècle et au XVe, signale son avénement au premier plan de la scène historique, en sauvant de la ruine du monde féodal la monarchie et la nation, comme au XVIe siècle il sauva de l'invasion surtout aristocratique de la Réforme en France le catholicisme. Après que la vie sociale a reçu ce complément apporté par l'activité ascendante de la masse des populations, c'est alors que, des grands mouvements de la Renaissance, des profondes agitations du XVIe siècle et de la crise suprême de la Ligue, sortent plus unies et plus fortes que jamais la nation et la monarchie, animées d'une vie nouvelle, dont la litté-

rature du XVIIe siècle a eu tous les honneurs et tous les profits, puisqu'en elle respire dans sa plénitude et dans sa maturité le génie littéraire de la France. Là est donc, pour les destinées intellectuelles de notre pays, la date d'une ère nouvelle. Mais cette ère si brillante au XVIIe siècle laisse pourtant aux siècles suivants une si grande tâche à accomplir, qu'elle n'est peut-être aujourd'hui même qu'à son début et qu'elle laisse à toute âme vraiment française d'immenses espérances.

Telles sont les considérations qui, fortifiées par vingt-cinq années d'enseignement, continueront de dominer le tableau historique que le professeur doit exposer cette année de la littérature française au XVIIe siècle, et la suite de ses études spéciales sur l'éloquenee française. En signalant dans ce tableau des lacunes qui n'ôtent rien à la gloire légitime de cette grande époque et dont quelques-unes ont déjà été comblées au XVIIIe siècle, le professeur s'attachera surtout à montrer qu'on ne peut aspirer à combler les autres qu'en restant fidèle au génie du XVIIe siècle, qui est bien définitivement celui de la France elle-même, de sa langue et de sa littérature.

Le professeur de littérature étrangère a fait connaître les principaux monuments de la poésie lyrique et de la poésie dramatique en Espagne. L'analyse détaillée des chefs-d'œuvre du théâtre espagnol a rempli le premier semestre de cet enseignement. Sans négliger les pièces de Lope et de Calderon, le professeur a insisté davantage sur des compositions moins connues en France, et qui à Madrid jouissent pourtant d'une égale popularité. Tirso de Molina et Francisco de Rojas ont occupé un bon nombre de conférences, et l'examen littéraire de la *Prudencia en la mujer*, de *El condenado por desconfiado* du premier de ces deux auteurs, celle de *Garcia del Castanar* du second, ont permis de constater qu'auprès des noms les plus accrédités, il y a d'autres gloires et d'autres créations injustement oubliées par l'indifférence de la critique étrangère. Cervantes, Guillen de Castro, Guevara et Moreto ont fourni au professeur quelques preuves nouvelles de cette assertion. La poésie lyrique a été

ensuite étudiée dans ses principaux représentants, dans Riojas, Luis de Leon, Herrera, et aussi dans les odes de quelques Espagnols modernes, dans celles de Melendez Valdes, d'Espronceda et du duc de Rivas. Les dernières leçons du second semestre ont été réservées à l'histoire de la prose en Espagne. Les *Siete Partidas* du roi Alfonse, et le *Conde Lucanor* du prince Manoel, ont offert les premiers matériaux de cette étude, terminée par l'analyse de la *Guerre de Grenade*, œuvre de Diego Hurtado de Mendoza.

Durant l'année scolaire qui commence, le professeur se propose de passer en revue les meilleurs écrivains de la langue anglaise. Après une rapide esquisse des premiers développements de cette langue, il insistera sur les poëtes du XVIe et du XVIIe siècle, sur les tragédies de Shakspeare et sur les ouvrages de Milton. L'objet particulier de ce cours sera de constater les influences diverses que le génie de ces deux grands et habiles maîtres a exercées soit sur l'imagination des Anglais, soit sur les écrivains de l'Allemagne et de la France.

Outre l'enseignement donné par les professeurs dans leurs chaires, il m'est prescrit de vous faire connaître aussi les travaux personnels qu'ils ont pu trouver le temps et l'occasion d'accomplir pour la publicité. J'omets à regret ceux qui, préparés par deux de mes collègues, ne sont pas encore arrivés au moment de voir le jour. Je ne parle ici que des travaux qui ont été publiés pendant le cours de la dernière année scolaire, ou qui vont l'être prochainement.

M. Morin, professeur d'histoire, a adressé à la *Revue des sociétés savantes une notice sur le mouvement historique dans le ressort académique de Rennes pendant l'année* 1861. Il va aussi faire paraître des *Remarques sur les contes et les traditions populaires des Gaëls de l'Ecosse*, à l'occasion des récentes publications gaéliques de M. Campbell.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a fait imprimer cette année dans son recueil des *Savants étrangers*, un Mémoire du professeur de littérature ancienne et doyen de la Faculté des lettres de Rennes : ce Mémoire, lu dans une séance de février

1862, est intitulé : *Sur les observations astronomiques envoyées*, dit-on, *de Babylone en Grèce par Callisthène*. Deux autres Mémoires, rédigés cette année par le même professeur, ont été lus à cette Académie et acceptés par elle pour l'impression dans le même recueil. Le premier est intitulé : *Sur le rapport de lunaisons avec le calendrier des Egyptiens, sur la période d'Apis et sur la période de* 36525 ans. Le second est intitulé : *Sur la période égyptienne du Phénix*. Un troisième Mémoire, rédigé de même cette année par le professeur et destiné à être présenté à la même Académie, est intitulé : *Sur la date historique d'un renouvellement de la période sothiaque, et sur l'antiquité de cette période en Egypte*. De plus, le professeur vient de terminer, comme examen critique d'un ouvrage publié cette année en Allemagne, un Mémoire très-étendu, destiné à paraître prochainement dans une revue scientifique de Rome et à être tiré à part : ce Mémoire a pour objet principal l'histoire des systèmes de numération écrite chez les peuples de l'antiquité et du moyen-âge, et les origines de notre système actuel de numération écrite avec valeur de position des chiffres. D'un autre côté, le Mémoire que le professeur avait préparé l'an passé *Sur la vie et les œuvres du poëte grec Oppien de Cilicie*, a été publié pendant la dernière année scolaire dans le Journal général de l'Instruction publique et ensuite en un tirage à part. En outre, le professeur a composé et fait paraître cette année, en une série d'articles dans le même journal, puis en un tirage à part, une dissertation philosophique dirigée contre certaines aberrations de notre époque, et dont voici le titre : *Des superstitions dangereuses pour la science, et des doctrines qui les restreignent ou qui les favorisent*. Enfin, grâce à une collaboration aussi habile que dévouée, et bien nécessaire au milieu de tant d'autres travaux, le même professeur peut corriger en ce moment les épreuves d'une troisième édition de son livre sur *la Vie future*, *édition abrégée avec le concours de l'auteur, par* M. Clément Gourju, *ancien professeur de philosophie* du Lycée de Rennes.

J'arrive à la seconde partie de nos fonctions, c'est-à-dire aux examens pour la collation des grades.

Pendant la dernière année scolaire, il n'y a pas eu d'épreuves pour le doctorat ès-lettres.

Pour la licence ès-lettres, outre les deux sessions annuelles, nous avons eu une session extraordinaire au mois d'avril, en faveur des candidats qui, s'étant préparés d'après l'ancien programme, redoutaient d'avoir à répondre sur le nouveau programme triennal, applicable à partir du 1er juillet 1863. Ces trois sessions ont présenté un nombre total de 19 examens subis par 16 candidats différents, dont 6 ont obtenu le certificat d'aptitude, savoir : dans la session de novembre, M. l'abbé Orhand, professeur au petit séminaire de Sainte-Anne d'Auray, et M. Havel, maître répétiteur au Lycée Saint-Louis, à Paris; dans la session d'avril, M. Poitrineau, régent au Collége de Cholet, et M. Martin, maître répétiteur au Lycée de Nantes; dans la session de juillet, M. Harris, professeur d'anglais au Lycée d'Orléans, et M. l'abbé Carot, élève de l'Ecole des Carmes de Paris. L'année précédente, il y avait eu 16 examens et 5 admissions.

Pour le baccalauréat ès-lettres, depuis le 1er novembre 1862 jusqu'au 1er novembre 1863, le nombre des examens a été de 440, tandis qu'il avait été de 465 l'année précédente. Le nombre des admissions a été de 187, c'est-à-dire de 42 1/2 sur 100 examens. L'année précédente, avec 23 candidats de plus, le nombre des admissions avait été de 189, c'est-à-dire de 40 et 5/6 environ sur 100. Le progrès a donc continué pour la proportion du nombre des admissions au nombre des examens; je suis heureux d'ajouter que le progrès n'a pas fait défaut non plus en ce qui concerne les mentions honorables. Le nombre total des mentions au-dessus de *passablement* a été le même pour un nombre un peu moindre d'examens. Il y avait eu l'an passé 6 mentions *assez bien*, et 5 mentions *bien*. Nous avons pu accorder cette année 7 mentions *assez bien*, 1 mention *bien* et une mention supérieure encore de deux degrés, la mention *parfaitement bien*, c'est-à-dire le plus brillant succès qui puisse être obtenu dans les examens du baccalauréat ès-lettres, succès que nous n'avions pas encore eu le bonheur de constater depuis l'établissement du réglement

actuel sur les mentions. Les 7 mentions *assez bien* ont été obtenues : par M. Bourgault, dans la session d'avril; par M. Jarno, par M. Lucas, par M. de Sesmaisons et par M. Maxence, dans la session d'août, à Rennes; par M. Yvon, dans la session de Nantes, et par M. Briot de la Mallerie, dans la session de Brest. La mention *bien* a été obtenue par M. Turgis, dans la session d'Angers. La mention *parfaitement bien* a été obtenue par M. Grivart, dans la session d'août, à Rennes.

Le nombre proportionnel des ajournements pour les épreuves écrites a continué de décroître. L'an passé il était descendu de 54 sur 100 à 52 1/2. Cette année, il est descendu de 52 1/2 à 50 et 5/7. Mais j'ai le regret de dire que les bonnes versions et les bons discours sont devenus plus rares. L'an passé, 29 versions et 13 discours avaient mérité la boule blanche. Cette année, 5 versions et 6 discours seulement ont mérité le même honneur. Ainsi le nombre des épreuves écrites trop faibles pour être admises a diminué; mais l'ensemble de ces épreuves a été d'une affligeante médiocrité. Il en sera sans doute de même, tant que beaucoup d'élèves emploieront la moitié du temps de leur année de rhétorique à faire à la hâte les études réservées à l'année suivante, qu'ils suppriment. Voilà comment de bons élèves, tronquant leurs études, arrivent à subir d'une manière peu distinguée les épreuves du baccalauréat ès-lettres.

Pour les épreuves orales, le nombre des ajournements avait été, l'année précédente, de 33 sur 222 examens oraux, c'est-à-dire de près de 15 sur 100. Il a été, cette année, de 30 sur 217 examens oraux, c'est-à-dire d'un peu moins de 14 sur 100. Dans ces épreuves, le nombre total des boules blanches a été de 176 sur 1,756 boules, c'est-à-dire d'un peu plus de 10 sur 100 : ce nombre n'avait été que de 8 sur 100 l'année précédente.

Si nous considérons à part chacune des sessions, nous trouvons entre elles de grandes différences. Dans la session de novembre 1862, il y a eu 57 admissions sur 101 examens, c'est-à-dire 56 2/3 sur 100 examens, sans aucune mention supérieure à la mention *passablement*, tandis qu'en novembre 1861, le nombre

proportionnel des admissions avait été de 54 sur 100, avec trois mentions *assez bien.*

Dans la session d'avril 1863, nous avons eu 22 admissions sur 73 examens, c'est-à-dire seulement 30 1/7 sur 100, avec une mention *assez bien*, tandis que la proportion avait été de 48 3/4 sur 100 au mois d'avril 1862, mais sans aucune mention honorable.

Pour l'ensemble de ces deux premières sessions de l'année scolaire qui vient de finir, le nombre moyen des admissions a été de près de 54 sur 100 examens, tandis que ce nombre moyen avait été de 51 2/3 sur 100 pour les deux premières sessions de l'année précédente.

Mais, pour les sessions du mois d'août, la dernière année scolaire a repris l'avantage. Dans l'ensemble de ces sessions du mois d'août 1863, nous avons eu 128 admissions sur 266 épreuves, c'est-à-dire 48 1/2 sur 100, tandis que dans les sessions du mois d'août 1862 la proportion n'avait été que de 38 1/4 sur 100 épreuves.

Si maintenant nous prenons à part chacune de ces quatre sessions du mois d'août dernier, nous voyons que la session de Rennes a donné 54 admissions sur 127 examens, c'est-à-dire seulement 42 1/2 sur 100, mais avec une mention *parfaitement bien* et quatre mentions *assez bien;* que la session d'Angers, si malheureuse l'année précédente, a donné 17 admissions sur 33 examens, c'est-à-dire 51 1/2 sur 100, avec une mention *bien;* la session de Nantes, 34 admissions sur 62 candidats, c'est-à-dire 55 sur 100, avec une mention *assez bien;* et la session de Brest, 23 admissions sur 44 candidats, c'est-à-dire 52 3/11es sur 100, avec une mention *assez bien.*

Dans l'ensemble des sessions de l'année scolaire, le discours et la version ont été à peu près d'une égale médiocrité. Dans les épreuves orales, les parties les plus faibles ont été d'abord la logique, ensuite les sciences, et enfin l'explication grecque. Dans chacune de ces trois parties, le nombre des boules noires a été beaucoup plus que double de celui des boules blanches et égal à près du quart du nombre total des boules.

Parmi les sessions du mois d'août 1863, la plus faible de beaucoup pour la logique a été la session de Brest, dans laquelle, pour cette partie, aucune boule blanche n'a été méritée, et le nombre des boules noires a surpassé le tiers du nombre total des boules.

La session la plus faible de beaucoup pour les sciences a été la session de Rennes, dans laquelle, pour cette partie, le nombre des boules noires a été quadruple de celui des boules blanches et égal à près du tiers du nombre total des boules.

La session la plus faible pour l'explication des textes grecs a été aussi la session de Rennes, dans laquelle, pour cette partie, le nombre des boules noires a été double de celui des boules blanches et a surpassé le sixième du nombre total des boules.

Ainsi, parmi les objets des épreuves orales, la logique, les sciences et l'explication grecque ont surtout besoin d'être fortifiées, et la logique paraît encore plus négligée dans le Finistère que dans les autres départements du ressort académique. La faiblesse des réponses sur les sciences et sur le grec est un fait constaté dans la session de Rennes; mais il ne faut pas oublier que cette session réunit des candidats très-nombreux et d'origine très-diverse.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE D'ANGERS.

Rapport de M. Jouvet, directeur.

Monsieur le Recteur,
Messieurs,

Pendant l'année scolaire qui vient de s'écouler, il a été pris sur les registres de l'Ecole de médecine 76 inscriptions. Ce nombre n'est pas en rapport avec celui des élèves qui ont suivi les cours, parce que l'administration municipale a bien voulu autoriser à continuer leurs études sans en prendre davantage tous ceux qui avaient les 14 inscriptions nécessaires pour se présenter devant le jury. Or, pendant toute l'année, nous avons eu de nombreux vétérans, les uns attendant l'ouverture de la session d'examen, les autres voulant prolonger leur temps d'internat à l'Hôtel-Dieu.

La situation matérielle de notre Ecole n'a pas éprouvé de changements notables. Cette circonstance me donne la possibilité de ne pas parler cette fois de nos collections scientifiques, et de vous éviter la fatigue d'entendre un exposé qui se prête bien peu aux formes littéraires, et qui d'ailleurs, sauf l'énumération de quelques richesses de plus, n'offrirait rien de nouveau. Toutefois, Messieurs, je ne passerai pas sous silence le don qui nous a été fait par M. le Ministre d'un travail remarquable de M. le Directeur de l'assistance publique sur les hôpitaux. Cet ouvrage est une acquisition précieuse pour notre bibliothèque. L'Ecole de médecine s'est empressée de remercier Son Excellence, et de lui exprimer sa reconnaissance pour cet envoi.

Un de nos collègues, M. Drouet, vient d'être nommé, par décision de M. le Ministre de l'Instruction publique, professeur adjoint de pharmacie et de toxicologie. Cette distinction est une juste récompense des services rendus par cet honorable professeur qui,

depuis longtemps, était chargé de ce cours, bien qu'il n'eût que le titre de suppléant.

Déjà, au mois de janvier, la même faveur avait été accordée au professeur suppléant chargé du cours de thérapeutique et de matière médicale, M. Feilhé. Maintenant, le personnel de l'Ecole est complet.

Nos travaux ont suivi leur cours régulièrement et sans aucune interruption. Comme toujours, le semestre d'hiver a été principalement consacré aux études anatomiques; et c'est à peine si les leçons quotidiennes des deux professeurs qui doivent initier les élèves à la connaissance de notre organisation ont suffi pour leur en démontrer toutes les merveilles.

La physiologie, complément indispensable de l'anatomie, est venue ensuite mettre en jeu les organes étudiés d'abord sur le cadavre; et de la considération de leur forme, de leur structure, de leurs rapports, le professeur s'est élevé à celle des fonctions qu'ils doivent remplir pour entretenir la vie.

A l'étude de l'homme sain et jouissant de l'intégrité de ses fonctions, a succédé celle de l'homme malade.

Les affections morbides sont si nombreuses et si variées qu'il a été nécessaire, pour la commodité de l'enseignement, de les distinguer en celles qui sont du domaine de la chirurgie, et en celles qui doivent rester dans les attributions du médecin.

La connaissance des maladies conduit naturellement à l'étude de la science qui fournit au médecin des armes pour les combattre. Cette science est la thérapeutique. Elle trace les préceptes généraux qu'on doit observer dans l'administration des remèdes, relativement aux indications, au temps et aux diverses circonstances. Elle nécessite des connaissances aussi nombreuses que variées, et emprunte ses moyens d'action à l'hygiène, à la chirurgie, à la matière médicale, à la chimie, à la pharmacie, à l'histoire naturelle, etc. Toutes ces sciences ont été enseignées dans notre Ecole, à l'exception de la chimie et de l'histoire naturelle, que nos élèves ont dû étudier, comme les années précédentes, à l'Ecole des sciences et des lettres.

Un cours théorique et pratique sur l'art des accouchements, destiné particulièrement à l'instruction des aspirants au titre d'officier de santé, a été fait aux élèves de deuxième et de troisième année. Le professeur a passé en revue les préceptes de la science obstétricale, et a indiqué la conduite à suivre dans les cas nombreux et quelquefois très-embarrassants qui peuvent se présenter au praticien. L'hospice de la Maternité, annexé à l'Hôtel-Dieu, a été pour les élèves une source féconde d'instruction. Ils ont pu observer par eux-mêmes la plupart des maladies qui accompagnent et suivent l'accouchement, les soins que l'enfant exige à sa naissance, les précautions nécessaires au succès de l'allaitement, etc.

Je complète cette énumération de nos études par les cliniques, qui en ont été le couronnement. Elles ont offert aux élèves des occasions fréquentes de faire l'application des connaissances puisées aux leçons théoriques ou dans les livres classiques. Réunis autour des professeurs, chefs du service de santé, dans l'asile consacré au soulagement des souffrances du pauvre, appelés même quelquefois par le maître à lui prêter leur assistance, ils ont vu se dérouler sous leurs yeux le triste spectacle des maux qui affligent l'humanité. Chaque jour ils sont venus dans cet asile exercer leur jugement au lit des malades; car c'est là seulement qu'il est possible au médecin d'acquérir ce coup-d'œil instinctif qui lui fait reconnaître une maladie avant même qu'il ait eu le temps de s'en rendre compte. Celui qui n'a pas puisé son instruction à cette source chercherait vainement à remplacer ces inspirations médicales par la science des livres; sa pratique, incertaine et dangereuse, prouverait bientôt que cette science ne suffit pas pour faire un médecin.

Les examens de fin d'année ont eu lieu dans les derniers jours du mois d'août. Les élèves de la première série étaient au nombre de dix. Celui qui a été classé le premier a obtenu la note bien satisfait. Deux d'entre eux ont été ajournés à trois mois, pour réponses insuffisantes.

Tous les élèves de la 2e série ont été admis; le premier a eu la note bien satisfait.

Un seul des étudiants de troisième année était astreint à subir l'examen. Il ne s'est pas présenté. La commission chargée de l'interroger a proposé de l'ajourner à six mois, pour n'avoir pas fait connaître le motif de son abstention.

Deux des élèves en pharmacie de première année ont été ajournés à trois mois. Ils ont dû passer de nouveau le même examen, avant de prendre leur inscription.

L'assiduité des élèves à suivre les cours avait fait espérer aux professeurs un résultat plus satisfaisant.

Un décret du mois d'août 1854 a placé dans les attributions des Ecoles préparatoires de médecine la réception des officiers de santé, des pharmaciens et des sages-femmes de 2e classe. D'après une disposition de ce décret, une session annuelle d'examen doit s'ouvrir, dans chaque Ecole, au mois de septembre, sous la présidence d'un professeur d'une des Facultés de médecine pour les officiers de santé et les sages-femmes, et sous celle d'un professeur d'une Ecole supérieure de pharmacie pour les pharmaciens de 2e classe.

M. le docteur Gavarret, professeur à la Faculté de Paris, a ouvert la session le 12 septembre. Six aspirants au titre d'officier de santé, inscrits pour exercer dans le département de Maine-et-Loire, se sont présentés pour passer les examens. Ces six candidats ont été jugés dignes de recevoir leur diplôme.

Dix élèves sages-femmes ont été examinées par le jury. Elles ont toutes fait preuve d'une instruction suffisante, et ont obtenu le certificat d'aptitude. Sept ont été reçues pour le département de Maine-et-Loire, et trois pour celui de la Mayenne.

Les examens des aspirants au titre de pharmacien de 2e classe ont commencé, le 30 septembre, sous la présidence de M. Chatin, professeur à l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris. Les candidats étaient au nombre de trois.

Ils ont été admis avec éloges à recevoir le diplôme de pharmacien de 2e classe, pour exercer dans le département de la Mayenne.

Cette session, pendant laquelle trente-six examens ont été subis, sans un seul échec, a été close le 4 octobre.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE NANTES.

Rapport de M. Hélie, directeur.

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,

J'ai à vous rendre compte de l'enseignement et des travaux de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Nantes pendant l'année scolaire 1862-63.

Je suivrai, dans cet exposé, l'ordre qu'avait adopté dans ses rapports annuels mon vénérable maître, M. Lafond, auquel j'ai eu l'honneur de succéder dans les fonctions de directeur de l'Ecole.

Je parlerai d'abord de l'enseignement.

Je commencerai par le cours d'anatomie.

COURS D'ANATOMIE.

La première partie du cours (l'ostéologie et la myologie), indispensable surtout aux commençants, dont nous comptons un certain nombre chaque année, a été traitée, comme tous les ans, complétement. La splanchnologie, l'artériologie ont été aussi présentées en leur entier. Mais nous avons été obligés de laisser quelques lacunes, mon collègue, M. Joüon, dans la description des veines et des vaisseaux lymphatiques, et moi, dans celle du système nerveux. C'est que nous croyons plus utile pour les élèves de leur donner une description complète de chaque organe, de leur faire voir et comprendre chaque chose, sauf à omettre quelques parties du cours, que de nous borner à un exposé général trop sommaire. Nous disposons d'ailleurs nos leçons de manière que ce qui n'aura pas été vu une année le sera l'année suivante. Et nos élèves restant presque tous trois ou quatre ans à l'Ecole, aucune partie du cours ne leur est étrangère.

COURS DE PHARMACIE ET DE NOTIONS DE TOXICOLOGIE.

Le cours de pharmacie et de notions de toxicologie, que professe M. Pihan-Dufeillay père, a pu être fait en entier dans le semestre d'hiver.

Après un nombre suffisant de leçons consacrées à la pharmacie et aux opérations qu'elle exige, le professeur a exposé des notions de chimie, et a pu employer quelques leçons à l'étude des eaux minérales et à leur analyse. Il a terminé par des généralités sur l'empoisonnement et par l'étude spéciale des poisons les plus énergiques, minéraux et végétaux, ceux dont le crime se sert le plus souvent.

COURS DE PATHOLOGIE INTERNE.

Le professeur du cours de pathologie interne, M. Pihan-Dufeillay fils, suivant les prescriptions du réglement, a, dans la première partie du cours, qui se reproduit chaque année, exposé la pathologie générale, qu'il s'est efforcé de rendre intelligible à des élèves au début de leurs études médicales; puis il a passé à la pathologie spéciale, et cette année les fièvres de tout ordre ont fait le sujet de son enseignement. C'était la première moitié de ce cours, qui, d'après le réglement, doit être complétée en deux semestres. Le professeur ne peut savoir encore si ce temps sera suffisant.

COURS DE PATHOLOGIE EXTERNE.

Le cours de pathologie externe doit être achevé aussi en deux ans. Le professeur, M. Chenantais, était arrivé cette année au second semestre. Il a tracé les maladies des os et des articulations. Cet enseignement a été très-complet; les riches collections d'anatomie pathologique de notre Ecole lui fournissaient d'abondantes ressources. La démonstration de ces pièces a peut-être augmenté la durée des leçons; mais elle les a rendues bien plus profitables. Il est à regretter que le temps n'ait permis de répéter sur le ca-

davre qu'un certain nombre d'opérations chirurgicales. Le professeur s'est attaché à celles qui sont le plus souvent demandées aux examens du doctorat.

COURS DE MATIÈRE MÉDICALE ET DE THÉRAPEUTIQUE.

Il en est de même du cours de matière médicale et de thérapeutique que professe M. Delamare. Ce cours est tellement vaste qu'il ne peut être renfermé dans un semestre. Je ne mentionnerai pas les matières qui ont été traitées cette année; le professeur disposera son cours, l'année prochaine, de manière à remplir le cadre de son enseignement, tout en présentant de nouveau, au début, les points fondamentaux.

COURS D'ACCOUCHEMENTS.

Le cours d'accouchements est bien plus limité; M. Henry a pu le faire complétement. J'y reviendrai en traitant des cliniques.

COURS DE PHYSIOLOGIE.

Le réglement, en laissant le professeur de physiologie à peu près libre de diviser son cours en deux semestres, lui permet de donner une étendue suffisante à l'exposé de toutes ses parties. M. Laënnec a traité, cette année, des fonctions de nutrition. Il a indiqué les principales applications qui peuvent être faites de la physiologie à la pathologie et à la thérapeutique, sans trop s'écarter du cadre tracé.

Pendant les mois de juillet et d'août, M. Laënnec, en dehors des leçons de physiologie, a fait aux élèves un cours élémentaire d'histologie, complétant les notions d'anatomie de texture, que nous n'avons pu présenter que par fragments dans le cours d'anatomie.

COURS DE CLINIQUE.

J'arrive à l'enseignement clinique.

Les cours de clinique durent toute l'année. Chacune des cliniques a trois leçons par semaine; leurs leçons se font alternativement.

M. Letenneur et M. Heurtaux sont chargés de la clinique chirurgicale, M. Malherbe et M. Trastour de la clinique médicale.

Le nombre des lits donnés à chaque clinique était d'environ 45, savoir : une salle d'hommes de 36 lits, une salle de femmes de 8 à 10. Lorsque, dans quelques mois, le nouvel Hôtel-Dieu sera entièrement occupé, chaque clinique aura, comme tous les services de l'hôpital, 72 lits, savoir : deux salles de 36 lits chacune, une salle d'hommes et une salle de femmes.

Les services des cliniques, quoique un peu restreints jusqu'à présent quant au nombre des lits de femmes, ont pu fournir le sujet de leçons très-intéressantes.

Dans la clinique médicale, les élèves ont été exercés aux méthodes diverses d'exploration, au diagnostic, à l'observation des maladies. Les faits soumis à l'étude ont été nombreux et variés.

Dans la clinique chirurgicale, des faits nombreux du plus haut intérêt ont été soumis aussi à l'observation des élèves. Beaucoup d'opérations ont été pratiquées dans le cours de l'année, tant à la clinique que dans les autres services de l'hôpital. Dans une grande cité industrielle et manufacturière, les accidents de toute sorte sont fréquents et souvent graves, et l'extrême facilité avec laquelle tous les blessés sont admis à l'hôpital fera toujours de nos services chirurgicaux une source féconde d'instruction pour nos élèves.

Je ne dirai rien de la méthode suivie par les professeurs de l'enseignement clinique. Cette méthode est exposée par chacun d'eux dans le programme de son cours. Je me bornerai à mentionner les résultats, qui ont été très-satisfaisants.

Le cours d'accouchements a aussi sa clinique. Les élèves, à dater de la seconde année de leurs études, assistent pendant le semestre d'été aux accouchements, toujours nombreux à la Maternité. Les élèves sont divisés en séries de 5 à 6, qui sont appelées tour à tour à un accouchement. Les plus instruits pratiquent eux-mêmes les accouchements sous la direction du professeur ou de la maîtresse sage-femme. L'enseignement est donc à la fois théorique et pratique.

ÉTUDIANTS.

Nos élèves ont été toute l'année fort exacts aux leçons. A cette assiduité générale il n'y a eu que de rares exceptions. A nos réunions de chaque mois, l'assiduité des élèves était constatée par chaque professeur.

Les travaux des dissections ont été régulièrement suivis. Toutefois, nous avons eu à regretter de ne pouvoir remettre aux élèves autant de cadavres que les années précédentes. Cela tient à ce que cette année l'état sanitaire de la ville a été remarquable par le petit nombre de décès. Habituellement, nos élèves dédaignent les cadavres qui ne présentent pas toutes les conditions d'une dissection facile. Cette année, ils ont été obligés de s'en servir. En somme, les études anatomiques ont été accessibles à tous.

Le nouvel Hôtel-Dieu, qui va contenir mille lits, fournira désormais une suffisante quantité de cadavres aux travaux anatomiques.

STAGE DANS LES HÔPITAUX.

Le décret qui prescrit aux étudiants en médecine un stage dans les hôpitaux a été ici d'une facile application. Nos élèves ont été de tout temps soumis à faire, dès le début de leurs études, des pansements dans l'Hôtel-Dieu. Le décret n'a fait que donner une sanction légale à ce qui existait. Il n'impose le stage qu'à dater de la seconde année des études. L'administration des hôpitaux de Nantes y oblige les élèves dès leur première inscription. Ce n'est qu'à la condition de faire dès ce moment des pansements qu'ils sont admis à concourir pour l'externat; ce titre d'externe est très-recherché, car il est nécessaire pour arriver à l'internat.

Neuf élèves internes sont attachés à l'Hôtel-Dieu, et deux à l'Hospice général; quatorze externes sont attachés à l'Hôtel-Dieu.

L'internat retient nos meilleurs élèves, qui restent la plupart

quatre ans dans l'Ecole. L'instruction pratique acquise par un long séjour dans un vaste hôpital est la cause principale des succès brillants que quelques-uns d'entre eux obtiennent chaque année aux concours des hôpitaux de Paris.

NOMBRE DES ÉTUDIANTS.

Le nombre des élèves a un peu dépassé le chiffre de la précédente année scolaire. Il a été pris 174 inscriptions dans les quatre trimestres.

Le nombre des aspirants au doctorat est bien supérieur au nombre des aspirants au titre d'officier de santé. Parmi les élèves inscrits sous ce dernier titre, il en est quelques-uns qui passent plus tard au doctorat.

Notre Ecole est ainsi essentiellement préparatoire pour le doctorat, et tout naturellement l'enseignement se dirige vers ce but.

EXAMENS DE RÉCEPTION.

La session des examens de réception des officiers est ordinairement peu chargée, la plupart de nos élèves se destinant au doctorat. Celle du mois de septembre a été exceptionnellement nombreuse.

Sept candidats se sont présentés pour obtenir le titre de praticiens de second ordre. Deux ont échoué au 2e examen; l'un avait fait ses études à la Faculté de Paris, l'autre avait suivi les cours de l'Ecole de Rennes.

Les cinq autres candidats appartenaient tous à l'Ecole de Nantes; leurs examens ont été pour la plupart très-satisfaisants. Ils ont tous été reçus pour le département de la Loire-Inférieure.

Deux de ces candidats, anciens élèves internes de nos hôpitaux et lauréats de notre Ecole, se sont même distingués d'une manière fort remarquable. Tous deux ont obtenu à toutes les épreuves la mention aussi honorable qu'exceptionnelle, *extrêmement satisfait*.

L'un est M. Hamon, préparateur du cours de chimie et de matière médicale; l'autre M. Dumas, déjà reçu l'année dernière pour le département de la Vendée, après de très-brillants examens passés à Poitiers.

En leur annonçant le résultat de leurs épreuves, M. Gavarret, professeur à la Faculté de médecine de Paris, qui présidait la session, leur a adressé dans les termes les plus flatteurs ses félicitations sincères et méritées. Il comparait devant nous les épreuves de ces deux médecins à de bonnes épreuves du titre de docteur.

Treize sages-femmes ont subi à cette même session l'examen de réception. Toutes ont été reçues, après avoir fait preuve d'intelligence et d'instruction.

Huit d'entre elles avaient fait leurs études à l'Ecole de la maternité de Nantes, quatre à l'Ecole de la maternité de Lorient. La dernière, reçue depuis dix ans pour le département du Calvados, subissait un nouvel examen pour pouvoir exercer dans notre département.

Au mois d'octobre s'est tenue la session des examens des pharmaciens de deuxième classe. Elle a été présidée par M. Chatin, professeur de l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris. Quatre candidats ont été reçus, après avoir subi de bonnes épreuves; le cinquième a échoué au dernier examen.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE RENNES.

Rapport de M. Aussant, directeur.

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,

Je désirerais beaucoup qu'il me fût possible de présenter aujourd'hui, d'une manière nouvelle qui en rompît l'uniformité, le rapport que ce m'est un devoir en même temps qu'un honneur de vous faire chaque année, à cette époque, sur les actes et les travaux de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Rennes. Mais le mode comme la marche que je dois suivre me sont tracés par la nature et par l'enchaînement logique des faits dont je dois vous entretenir. Je m'attacherai du moins, pour ne pas abuser de votre bienveillante attention, à donner aussi succincts que possible les renseignements principaux qui se rapportent à l'année scolaire 1862-63. D'ailleurs, vous le savez, notre enseignement est fixé par des prescriptions réglementaires qui le font toujours le même. Une seule modification a eu lieu pour l'exercice dont je vous rends compte. Elle est relative au stage dans les hôpitaux, qui, à partir du 1er novembre 1862, est devenu obligatoire pendant dix mois par an, pour tous les étudiants ayant quatre inscriptions.

Soixante-neuf élèves ont pris des inscriptions à l'Ecole : 33 de première année, — 17 de seconde, — et 19 de troisième et quatrième.

Sur ce nombre de soixante-neuf élèves inscrits, 49 l'étaient pour la médecine et 20 pour la pharmacie.

Parmi les élèves en médecine, 18, pourvus du double diplôme de bachelier, étudiaient pour arriver au doctorat, et 31 n'aspiraient qu'au titre d'officier de santé.

Pour les élèves en pharmacie, 4 suivaient les cours pour devenir pharmaciens de première classe, et 16 pour être pharmaciens de seconde classe.

Le nombre total des inscriptions a été de 202.

Tous les cours, je me plais à le répéter pour cette année, ont été faits avec une scrupuleuse exactitude, et chaque professeur, dans les conférences ou au commencement des leçons, s'est assuré par des interrogations de l'attention et du travail des élèves.

Aucun changement n'a eu lieu pendant l'année dans le personnel des professeurs.

Malgré les exigences de l'enseignement et les soins si multipliés de sa clientèle, l'un de mes collègues a pu consacrer ses veilles à des travaux que se sont empressées d'accueillir les publications médicales les plus estimées. M. Godefroy a publié en 1863, dans la *Revue de Thérapeutique,* cinq Mémoires sur divers points de clinique obstétricale, et dans l'*Union médicale,* un article dans lequel il réclame la priorité de l'emploi de l'électricité en obstétrique, priorité qui appartient bien à notre collègue. En effet, le docteur Fano, qui la revendiquait dans l'un des numéros antérieurs du journal cité, n'a publié son Mémoire qu'en 1860, tandis que M. Godefroy, non seulement a conseillé dans ses cours l'emploi de cet agent depuis 1840, mais a publié sur ce sujet, en 1852, dans le *Journal des Connaissances médico-chirurgicales*, un Mémoire où il indique l'appareil qui lui paraît le plus convenable pour l'application de l'électricité, à laquelle il a eu recours en 1854 et en 1856, à la clinique obstétricale de l'Ecole de Rennes, pour des inerties utérines, et en 1858 et 1860, pour des cas d'asphyxie chez des nouveau-nés.

Par décision du 28 avril 1863, S. Exc. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics a décerné à M. Godefroy une médaille d'argent pour le zèle qu'il a mis à la propagation de la vaccine. C'est la seconde fois qu'une semblable médaille lui est accordée.

La conduite des élèves, dans l'intérieur de l'Ecole comme au dehors, a été généralement bonne, et il en a été de même pour l'assiduité aux leçons, assiduité constatée par de fréquents appels. Nous avons cru devoir, dans l'intérêt des familles et des jeunes gens eux-mêmes, maintenir fermement la discipline, et nous

n'avons pas hésité, dans des cas heureusement rares, à demander l'application de peines disciplinaires à des élèves coupables d'absences nombreuses que n'excusaient pas des motifs suffisants.

J'ai maintenant à rendre compte des résultats de notre enseignement. Un des moyens qui nous permettent de constater le travail et le progrès des élèves, les interrogations, a déjà été indiqué ; il en est un autre, l'examen de fin d'année, qui est obligatoire, et sans lequel l'inscription du trimestre de novembre ne peut être prise, ni un certificat d'inscriptions délivré.— Cinquante-neuf élèves se sont présentés à cet examen : 56 ont été admis ; 3 ont été ajournés.

La loi a donné aux Ecoles préparatoires de médecine et de pharmacie l'attribution de se constituer en jurys pour conférer les grades d'officier de santé, de pharmacien de seconde classe, de sage-femme et d'herboriste. Les opérations du jury désigné pour la réception des officiers de santé et des sages-femmes ont eu lieu dans les premiers jours de septembre, sous la présidence de M. Gavarret, professeur à la Faculté de médecine de Paris. Sept candidats se sont présentés : tous ont été admis pour le premier examen ; 5 seulement l'ont été pour les deux autres, et ont reçu le diplôme.

Il n'y a eu qu'une élève sage-femme à se présenter aux épreuves pour la réception. Elle a été admise.

Les épreuves pour les aspirants au titre de pharmacien de seconde classe n'ont eu lieu qu'en octobre, sous la présidence de M. Chatin, professeur à l'École supérieure de pharmacie de Paris. Il s'est présenté cinq candidats. — Trois ont été reçus pour la première épreuve et deux seulement pour la seconde et la troisième.

Qu'il me soit permis de faire remarquer ici que les cinq candidats dont il vient d'être question ne sont pas les seuls élèves en pharmacie appartenant à l'Ecole de Rennes qui se soient présentés cette année aux examens professionnels. La loi veut que ces examens soient passés devant l'École dans la circonscription de laquelle on se propose de s'établir. Un jeune homme

qui a étudié à l'École de Rennes a dû, pour cette raison, aller se faire recevoir à Nantes, et les deux candidats qui se sont présentés devant l'École d'Angers et qui ont reçu le diplôme étaient aussi de nos élèves.

Les études médicales et pharmaceutiques sont de celles auxquelles ne suffit pas l'enseignement oral; il est nécessaire que les élèves voient et manipulent beaucoup. Il faut donc des collections, des locaux et un matériel suffisant pour les démonstrations et pour les travaux pratiques. L'administration municipale, qui apprécie si bien la vitale importance des établissements d'instruction publique pour la ville, et qui a déjà tant fait pour que l'École de Rennes, dont le mobilier scientifique et la bibliothèque s'accroissent incessamment, fût pourvue de toutes les ressources désirables, voudra, nous l'espérons, compléter son œuvre en faisant construire une salle plus convenable pour les travaux anatomiques et en établissant à l'Hôtel-Dieu la clinique d'accouchements.

Qu'il nous soit permis d'exprimer un dernier vœu, c'est qu'au Jardin-des-Plantes, où se font en ce moment de si importants travaux, on dispose l'École de botanique de manière à y cultiver le plus grand nombre que l'on pourra de plantes médicinales, près desquelles seraient des étiquettes d'une couleur différente de celles désignant les autres végétaux, pour que l'étude de ces plantes soit pour nos élèves aussi complète et aussi facile que possible.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE A L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES SCIENCES ET DES LETTRES D'ANGERS.

Rapport de M. Farge, directeur.

Monsieur le Recteur,
Messieurs,

Sous l'influence d'un pouvoir qui tend à répandre l'instruction dans toutes les classes et à en élever le niveau à mesure que le milieu s'élève et s'agrandit, l'Université a fondé dans quelques grandes villes, veuves de leur Académie, les Écoles d'enseignement supérieur des sciences et des lettres. Une administration municipale aussi généreuse qu'éclairée soutient annuellement de ses ressources et de ses encouragements cette fondation modeste que l'ingénieuse population d'Angers a su bien apprécier. C'est aux représentants de ces corps aimés et respectés que nous soumettons le compte-rendu annuel de nos travaux.

Au moment où tout proclame, sous l'impulsion vivifiante d'un ministre sagement réformateur, l'importance des études philosophiques et littéraires et leur action indispensable comme guide et contre-poids des études scientifiques, vous nous permettrez de nous arrêter sur deux cours théoriques en apparence, mais bien réellement pratiques au point de vue moral et intellectuel, la littérature et l'histoire.

M. le professeur de littérature française avait à terminer cette année la première partie du programme, le genre oratoire, et en particulier l'éloquence sacrée; puis, dans la seconde partie, il devait étudier la poésie dramatique dans son ensemble et faire connaître par l'analyse les chefs-d'œuvre de ses plus grands maîtres. Un trait-d'union bien naturel lui a permis de rapprocher deux genres littéraires, en apparence si éloignés, la société à laquelle s'adressent le théâtre et la chaire, le milieu dans lequel ils puisent leurs impressions et auquel ils renvoient leurs en-

seignements; c'est la nation française, c'est la société dans son ensemble, c'est l'homme moral dans sa généralité. En partant de ce point, M. le professeur a pu établir par de solides appréciations les caractères généraux de la société au XVIe et au XVIIe siècle; il a su tirer surtout des conclusions sages et pratiques sur les rapports constants, les influences réciproques de la littérature dramatique et des mœurs. Aussi, les leçons de littérature ont puisé un nouvel intérêt dans les études philosophiques de notre collègue.

Le cours d'histoire recommençait à ce point qu'on est convenu d'appeler le début des temps modernes; il s'est étendu cette année jusqu'à l'avénement de Louis XIV, comprenant ainsi deux siècles et deux règnes des plus importants de notre histoire.

Le professeur, chargé d'ailleurs d'allier à l'enseignement historique celui de la géographie, n'a pu se renfermer exclusivement en France. Après avoir étudié l'origine de la Renaissance en Italie et celle de la Réforme en Allemagne, il a suivi Christophe Colomb en Amérique et Vasco de Gama dans les Indes, s'attachant à éclairer l'histoire de France, qui restait toujours le centre de son enseignement par l'exposé au moins sommaire des grands événements dont l'influence a été générale. Dans l'étude du XVe siècle, sur lequel il s'est étendu avec quelque prédilection, il a surtout voulu mettre en lumière les trois idées qui semblent s'être plus particulièrement fait jour à cette époque : Renaissance ou retour aux anciens dans les arts et la littérature; réforme ou introduction du libre examen dans la religion, la philosophie et les sciences; équilibre européen ou substitution d'une nouvelle base à la politique internationale.

Les auditeurs, toujours nombreux et assidus à ces deux cours, ont paru goûter avec un intérêt tout spécial les questions d'art étudiées à l'occasion de la Renaissance. Si notre collègue croit devoir attribuer cette prédilection à la nouveauté du sujet, nous pouvons constater aussi la part plus grande encore qui revient aux qualités du narrateur et à ce goût inné et traditionnel des Angevins pour tout ce qui a trait aux beaux-arts et à la poésie.

Ces deux grandes expressions de la pensée, présentées sous une forme entraînante et pathétique, ne pouvaient manquer de faire fortune dans la patrie de René d'Anjou et de J. du Bellay et presque sous les lambris du musée David.

De moins brillants succès sont réservés aux professeurs de sciences; leur rôle plus modeste n'est pourtant ni dépourvu d'intérêt, ni privé même de cette émotion communicative qui va et revient de l'orateur à l'auditoire et les soutient l'un par l'autre jusqu'au but.

Dans les sciences, l'œuvre des professeurs consiste d'abord à s'assimiler les matériaux que l'étude offre à tous, à les faire siens par une première élaboration, puis à donner ensuite sa propre intelligence ainsi fortifiée et nourrie, comme en pâture et en aliment, aux esprits qui viennent s'asseoir à la table de l'enseignement. Mais combien de qualités ne sont pas nécessaires pour rendre cet aliment vraiment assimilable, pour l'incorporer à tous et à chacun selon ses forces intellectuelles et son degré d'avancement.

Nous passerons rapidement sur les titres ou numéros du programme qui ont été traités cette année, pour nous arrêter seulement à quelques exemples qui feront mieux comprendre l'esprit et la portée de notre enseignement.

Les leçons de physique ont eu pour objet les propriétés générales des corps; puis l'acoustique et la chaleur des appareils variés, et présentant les derniers perfectionnements de la science, ont éclairé chaque leçon par de brillantes et nombreuses expériences.

La chimie minérale a été professée depuis novembre jusqu'au 15 mai. Les propriétés des métaux les plus usuels : fer, cuivre, plomb, zinc, étain ou argent platine, ont toujours été étudiées et démontrées par les préparations de laboratoire et les réactions instantanées. Ces matières ont donné lieu à de nombreuses applications industrielles, médicales et surtout toxicologiques. Les formules algébriques, qui synthétisent dans l'esprit et gravent dans la mémoire les réactions matérielles et les théories des transformations, n'ont jamais été omises par le professeur.

Bannissant la théorie encore trop incertaine ou trop loin le plus souvent de la portée de son auditoire, M. le professeur de chimie organique se tient plus près des applications. L'étude des corps azotés lui a donné matière à d'intéressantes expériences, et l'on a suivi avec un grand intérêt la nouvelle théorie et les démonstrations de la nature, du développement et du traitement *préservatif* du terrible oïdium de la vigne.

La première partie du cours de mathématiques a été développée pendant l'hiver (1) et la deuxième partie du cours de mécanique a été démontrée pendant le même temps ; mais les auditeurs, la plupart ouvriers et employés au loin dans la belle saison, ont fait défaut pendant une grande partie du second semestre. Toutefois, ces deux branches de l'enseignement ont été complétées par les travaux graphiques, très-régulièrement suivis en hiver, et par le cours pratique d'arpentage, de nivellement et de levé des plans qui réunit l'été des auditeurs assidus.

Reprenant au point d'arrêt de l'année précédente, le professeur de zoologie a développé dans le premier semestre et une partie du second, tout ce qui s'étend depuis les oiseaux inclusivement, jusqu'aux derniers représentants du règne animal. Un paragraphe du n° 22 contient dans sa laconique synopse la matière de nombreuses leçons : « poissons de nos fleuves et rivières ; espèces qui « approvisionnent nos marchés ; empoissonnement et repeuple- « ment des cours d'eau, étangs, etc., etc. »

Autant de sujets pleins d'actualité et d'applications utiles ! Un mot les résume toutes aujourd'hui, mais ce mot est déjà le nom d'un art tout entier : la pisciculture.

La pisciculture, cette ressource apportée par la science et l'industrie au secours du commerce et de l'alimentation, a donc occupé plusieurs leçons.

Grâce au concours bienveillant de l'une de nos sociétés savantes et d'un pisciculteur ardent et éclairé, les auditeurs ont

(1) Géométrie descriptive, avec ses applications aux ombres, à la perspective, à la coupe des pierres et des bois.

pu voir et toucher la plupart des appareils employés aujourd'hui par cette féconde industrie, et quelques-unes des affirmations du professeur ont pu être contrôlées par des résultats obtenus dans nos murs et sous les yeux mêmes de quelques auditeurs (1).

La botanique, démontrée en entier comme les années précédentes, physiologie végétale et classifications, a surtout été rendue attrayante et pratique par de grandes et fructueuses herborisations.

Enfin le dessin d'ornements, riche aujourd'hui de modèles variés et empruntés avec discernement aux meilleurs types de chaque époque, n'a pas été suivi par un nombre de travailleurs moindre et moins attentif que les années précédentes.

Quelques détails sur l'accroissement de notre matériel compléteront ce que je dois vous faire connaître touchant la marche et les progrès de notre école.

Nous annoncions l'année dernière l'augmentation prochaine de nos modèles de machines ; les principales ressources de notre budget ont été consacrées cette année à la réalisation d'une partie de cet important projet.

Aujourd'hui que les expositions publiques sont à bon droit considérées comme un enseignement, les cours de mécanique seraient incomplets sans une réelle exhibition. Avec cet heureux accord, la leçon ne sera plus stérile, la machine lettre close pour l'élève ou le visiteur. On vient aux cours chercher l'explication, la raison et peu à peu la formule de ce qu'on admire aux expositions, et dans ces vastes galeries on cherche et l'on découvre les mécanismes ou les perfectionnements à l'aide desquels se réalise ou se simplifie le problème scientifique et industriel.

L'étude des sciences appliquées comprend en effet deux éléments d'égale importance et qu'il n'est pas toujours facile de réunir dans les démonstrations publiques. Le premier est l'indi-

(1) Nous devons particulièrement des remercîments à MM. Planchenault, président de Chambre ; Beraud, conseiller honoraire à la Cour, et G. Bordillon.

cation complète des applications et la description plus détaillée de celles qui dominent par leur importance l'intérêt général ou local. Cet élément n'a fait défaut à aucun de nos cours. Mais le second, c'est l'exécution même de ces applications, la sanction définitive et pratique qui seule constitue cette expérience qui, suivant l'expression de Bacon, est la plus parfaite des démonstrations, « *sed demonstratio longe optima est experientia* (1). » Quelques cours seulement ont permis de le réaliser : la botanique par les herborisations, les mathématiques par l'arpentage et le nivellement, la chimie surtout par les manipulations pratiques toujours suivies avec zèle et succès (2).

Mais un autre mode d'instruction semble nous incomber encore, c'est l'exemple ; réaliser pour son propre compte ce qu'on a fait connaître comme un progrès, faire passer dans l'habitude journalière, sous les yeux, dans les mains de ses auditeurs, les apppareils les plus perfectionnés, les procédés les plus sûrs et les plus économiques, tel est l'avantage et le devoir d'un établissement public. Dans ce but, nous avons, proportionnant l'effort à nos faibles ressources, modifié l'aménagement du laboratoire de physique et chimie en y installant tous les appareils à gaz de Salleron ; outre l'économie réelle qui résultera de ce nouveau système de chauffage des fourneaux, le professeur y trouvera une manipulation plus rapide, les ressources d'un chalumeau de force supérieure et constante et pour les élèves l'initiation spontanée aux plus récents perfectionnements.

Je n'ai plus qu'à vous dire maintenant quelques mots des travaux personnels des professeurs.

Un rapport de M. Brossard de Corbigny sur le concours de 1862, figure dans les bulletins de la Société industrielle ; il analyse et apprécie le travail savant et étendu de M. l'ingénieur Blavier, sur la grande industrie des ardoisières.

(1) Nov. Organ. § LXX.

(2) La plupart des étudiants en médecine reçus bacheliers ès-sciences dans l'année suivaient les manipulations de l'Ecole d'enseignement supérieur.

M. Gripon, professeur de physique, a présenté à l'Académie des sciences un mémoire sur la décomposition de l'eau par le soufre. Une partie du travail qui fait connaître cette nouvelle découverte a été insérée dans le compte-rendu des séances de l'Académie.

Le professeur d'histoire naturelle a continué ses recherches sur les terrains secondaires et surtout leur paléontologie en Anjou.

M. Blain, préparateur du cours, a complété ses travaux sur l'éducation du bombyx cynthia par l'acclimatation du robuste et brillant bombyx yama-maï.

Outre un remarquable discours prononcé à la distribution des prix du Lycée, M. Biéchy a répandu dans nos journaux quotidiens d'agréables et judicieux articles de critique littéraire. Les mémoires de la Société d'agriculture lui doivent l'analyse et l'appréciation du grâcieux et spirituel ouvrage d'une plume angevine (1).

Enfin, il a communiqué à la Société académique une curieuse notice sur les corporations religieuses qui, sous le nom de francs-maçons et frères de Marie, ont achevé au moyen-âge les monuments du style ogival.

M. Boreau publie chaque année le résultat de ses *herborisations locales*. Une discussion de quelques espèces litigieuses suit et complète le résumé de cette année.

Dans une *Notice sur les Herbiers et la Bibliothèque du Jardin botanique d'Angers*, le même professeur a donné un spécimen capable d'attirer l'attention des savants sur les moyens d'étude offerts aux botanistes par nos riches collections. A côté des herbiers si étendus et si précieux des De Lens, des Bastard, des Guépin, notre attention est surtout appelée sur ce complément indispensable de toute collection scientifique, la *Bibliothèque spéciale*, sans laquelle toute étude critique est impossible, et que rien ne saurait remplacer. Cet exemple prouve combien une prudente économie, la persévérance et l'attente judicieuse de l'occasion peuvent rassembler de richesses avec le plus mince capital.

(1) *Une Cause secrète*, par M[me] A. Gennevraye.

Nos collections zoologiques et géologiques, si brillantes d'ailleurs, si séduisantes pour l'œil du curieux ou de l'amateur, sont loin d'offrir de pareilles ressources à l'étude, et la plus complète d'entre elles, cette galerie ornithologique si gracieusement, si amoureusement traitée par l'habile préparateur, ne peut, par sa nature même, être mise à la disposition des travailleurs.

Quant aux livres, la Bibliothèque publique, obligée de satisfaire à des besoins plus généraux et plus étendus, ne saurait jamais offrir aux sciences physiques et naturelles les ressources nécessaires, et que comporte seule une bibliothèque particulière et spéciale.

Combien d'autres dissidences existent encore! Mais avec l'aide du temps, nous avons la certitude de les voir s'amoindrir, car nous savons quel est le bienveillant intérêt, l'active sollicitude des administrations dont nous tenons l'honorable mission de répandre la science. Pour nous en maintenir dignes, étudions, travaillons, apprenons encore, apprenons toujours; que les lacunes, les difficultés inhérentes à toutes choses ne soient pas des obstacles; nous en triompherons.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE A L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES SCIENCES ET DES LETTRES DE NANTES.

Rapport de M. Achille Comte, directeur.

Monsieur le Recteur,

Messieurs,

Les développements toujours croissants de l'instruction publique, dans les trente dernières années du siècle actuel, ont amené l'établissement successif des Ecoles semblables à la nôtre, et l'on peut prévoir, d'après leur passé, qu'elles ne feront que grandir et se fortifier dans la confiance publique.

Un exposé sommaire de nos programmes fera connaître le but de nos divers enseignements :

Cours de mathématiques et de mécanique complets, tout à la fois pratiques et théoriques ;

Leçons de physique et de chimie, montrant les applications fructueuses de ces sciences aux besoins nombreux de la société moderne ;

Leçons de botanique et d'histoire naturelle, initiant leurs auditeurs au merveilleux spectacle de la nature animée, et faisant ressortir de ces études soit des notions d'économie rurale, soit des préceptes d'hygiène publique et privée.

A côté de ces chaires qui sont de véritables pépinières, non seulement d'ouvriers habiles, mais de contre-maîtres, de chefs d'ateliers, la sollicitude du Gouvernement, si libéralement aidée par l'administration municipale, a créé des cours d'histoire et de littérature.

Le premier de ces enseignements demande chez le professeur deux qualités éminentes de l'esprit : l'analyse patiente et laborieuse des événements, et un jugement sain et impartial des hommes et des faits. C'est à ce prix que l'historien peut ap-

précier l'enchaînement des effets et des causes et entrevoir les lois qui mènent l'humanité.

La chaire de littérature, destinée à entretenir dans les esprits le culte du vrai, du bien et du beau, doit trouver dans son professeur un esprit éclairé sur les beautés de la langue française et capable d'initier ses auditeurs avec les chefs-d'œuvre qui en font la gloire et la puissance.

Voilà, vous le savez, Monsieur le Recteur, la mission réglementaire de l'Ecole dont j'ai à vous faire connaître les travaux, dans l'année scolaire qui vient de se terminer. Je désire que cet exposé vous édifie sur notre zèle et vous prouve que l'Ecole mérite toujours l'opinion favorable qu'avait d'elle, il y a six ans, le fonctionnaire élevé qui vous représente à notre tête. Son jugement a été exprimé en des termes tellement précis qu'ils sont encore présents à notre souvenir : « Vos enseignements, nous » disait M. l'Inspecteur d'Académie, en 1857, satisfont à un » besoin d'instruction vivement senti, et l'on est toujours sûr, » dans cette grande et industrieuse cité, d'être écouté quand il » s'agit de civilisation et de progrès. » Les succès constants de notre Ecole ont sanctionné ces paroles.

Je passe à l'exposé des travaux de chacun de nous.

Mathématiques. — Les leçons du mardi ont été consacrées, suivant l'usage, à la géométrie élémentaire. — Ligne droite, — circonférence, — ellipse, — parabole, et autres courbes usuelles. — Plans et droites dans l'espace, — principales surfaces courbes, etc. — Tels sont les sujets qui ont été traités dans ce cours.

Le professeur a élagué avec soin toutes les questions purement théoriques, pour ne traiter, dans tous leurs détails, que celles sur lesquelles repose la géométrie descriptive, qui, avec ses applications à la coupe des pierres et à la charpente, forme le cours normal de l'Ecole.

Dans les leçons du samedi ont été exposées les méthodes fournies par la géométrie descriptive à l'art de la construction en général; on en a fait ensuite l'application à la charpente, à la connaissance des bois propres à ce genre de travaux, aux outils, à l'équarrissage, aux assemblages de toutes sortes.

Mécanique. — Les auditeurs de ce cours ont été familiarisés par lui avec les principes du calcul algébrique. A l'aide de cette initiation préalable, si nécessaire à des hommes qui ignorent les règles du maniement des formules, le professeur a exposé les principes des forces vives, — la théorie du choc des corps et ses conséquences industrielles, — le principe de la transmission du travail dans les machines, — le travail des cours d'eau et les moteurs hydrauliques.

Physique. — Ce cours comprenait cette année deux parties : la physique générale, — l'électricité. Dans la première partie, le professeur a étudié les propriétés générales des corps solides, liquides, gazeux. — La pesanteur, — le principe d'Archimède, — la machine pneumatique, les mouvements des liquides et des gaz ont donné lieu à de nombreuses applications industrielles, parmi lesquelles il nous suffira de citer l'emploi de la compression de l'air qui, près d'ici, joue un si grand rôle dans les travaux du pont qu'on construit sur la Loire, pour le chemin de fer de la Vendée.

Dans la deuxième partie, le professeur a pris pour sujet de ses études l'électricité, si riche en brillantes expériences : d'abord l'électricité statique, qui, réduite pendant des siècles à quelques faits, semble à son apogée lors de la découverte du paratonnerre par Franklin; puis l'électricité dynamique qui, prenant son point de départ dans la lutte de Galvani et de Volta, fait découvrir la pile et ses nombreuses applications : la galvanoplastie, la dorure hygiénique, la lumière et la télégraphie électrique, bientôt peut-être l'électricité médicale.

Chimie. — Le professeur, conformément à nos traditions, a consacré le premier semestre de son enseignement à l'étude des principes généraux de la science et à l'examen des métalloïdes libres ou combinés. Les métaux dont l'histoire s'enrichit avec tant de rapidité, grâce aux recherches de la chimie moderne, ont été dans le second semestre l'objet des leçons de l'enseignement.

Le professeur, tout en mettant en lumière l'esprit philosophique de la chimie actuelle, s'est constamment efforcé de faire

un tableau très-complet des larges applications de cette science aux arts industriels, à l'agriculture et à l'hygiène. Les questions relatives au régime des eaux, à la purification de l'air confiné, au contact des métaux avec les matières alimentaires, à la constatation des principes vénéneux et à la connaissance de leurs antidotes, enfin l'emploi des débris industriels, en vue de la production agricole, ont été successivement traitées par lui. J'ajouterai que, pour l'accomplissement de cette tâche, le professeur a pu fréquemment ajouter à l'autorité de ses démonstrations théoriques, en développant les nombreuses recherches de laboratoire qui lui sont propres.

Histoire naturelle. — L'anatomie comparée et la zoologie ont été l'objet du cours de cette année; et, dans ces deux ordres d'études, le professeur n'a négligé aucune des indications précieuses qu'elles comportent. En anatomie comparée, il a fait servir l'observation des animaux les plus simples à l'intelligence des fonctions de la vie, et il a abordé les espèces supérieures et l'homme lui-même pour comprendre la nature et la signification des organes. En zoologie, il s'est appliqué à montrer le parti que l'homme a su tirer des animaux, tantôt en employant les forces qu'ils développent, tantôt en faisant servir leurs produits pendant leur vie ou après leur mort, ce qui l'a conduit à l'étude de l'élève des bestiaux, du croisement des races et des questions d'économie rurale dont la zootechnie a agrandi les ressources et perfectionné les procédés.

Botanique. — Pendant le semestre d'hiver, le professeur, après une étude sommaire de la structure et de la physiologie des arbres, s'est livré à un examen spécial de ceux qui sont cultivés en France comme arbres fruitiers; puis, en faisant l'étude de chacun d'eux, il a insisté sur les moyens les plus simples de les reproduire, de les améliorer et d'en obtenir, sur une surface donnée, les produits les plus avantageux. Dans le deuxième semestre, le professeur a fait connaître les théories botaniques qui, depuis, après un certain nombre d'années, se disputent l'attention des naturalistes, et, après avoir signalé leur

insuffisance à expliquer tous les faits observés, il est entré dans l'exposition d'une doctrine qu'il défend avec l'ardeur des convictions les mieux assises. Pour notre savant collègue, la plante n'est pas un individu distinct dont toutes les parties sont dépendantes d'un centre de vie unique; c'est une agrégation d'individus simples, juxtaposés, qui présentent un entre-nœud ou mérithalle tigellaire, un mérithalle pétiollaire et un mérithalle limbaire. Ce sont des êtres élémentaires ayant chacun une vie propre et une place particulière dans la demeure commune; espèces de polypiers nommés phytons, qui s'agencent de manière à former des groupes axiles, donnant naissance aux racines, aux tiges, aux rameaux, aux pédoncules, et des groupes appendiculaires, d'où sortent des feuilles, des stipules, des sépalles, des pétales, des stémones, des carpelles dont les fonctions spéciales intéressent le présent et l'avenir de la communauté.

Le professeur considère cette explication nouvelle de la vie végétale comme la seule qui puisse, à la fois, rendre compte de tous les phénomènes qui se déroulent pendant l'existence de la plante ; il croit encore que, seule, elle peut conduire à connaître les rapports particuliers qui lient entre eux les végétaux, ou, en d'autres termes, à établir une classification naturelle.

Histoire. — Le professeur, après une révision pleine d'intérêt de l'état de la France au commencement du quatorzième siècle, a abordé l'histoire de cette longue et sanglante rivalité qui, pendant cent ans, divisa la France et l'Angleterre. Les règnes de Philippe VI, Jean II, Charles V, Charles VI, Charles VII, en France ; d'Edouard III, Richard II, Henri IV, Henri V, Henri VI, en Angleterre, ont successivement été appréciés par le professeur, avec la sage impartialité qui est comme le cachet de son talent. C'est ainsi qu'il a fait passer sous nos yeux la présence de la monarchie anglaise sur notre territoire, qu'elle a occupé bien moins par le fait de ses armes que par les intrigues de la féodalité. Deux fois vaincue sous Philippe VI et sous Jean II, la France se relève sous Charles V; il ne reste aux Anglais que cinq villes en France. La folie de Charles VI

compromet ces grands résultats ; la défaite d'Azincourt livre aux Anglais toutes les provinces du nord. Charles VII n'est plus que le roi de Bourges. Mais avec Jeanne d'Arc la nation se relève et combat ; la féodalité lassée abandonne Henri VI et, vaincue en Normandie, vaincue en Guyenne, la puissance anglaise rentre enfin dans son île. Louis XI fait expier à la féodalité sa défection; il la soumet et la ruine. La monarchie hâte son développement; les guerres d'Italie aidant, elle devient absolue sous François Ier. Les guerres de religion la mettent quelque temps en péril; une troisième féodalité se forme, la féodalité de gouvernement. Henri IV et Richelieu en triomphent ; dans le même temps, l'abaissement de la maison d'Autriche, que les guerres d'Italie avaient élevée, assurent la grandeur de la France. Le magnifique règne de Louis XIV couronne l'édifice de la monarchie : tout se soumet : clergé, noblesse, bourgeoisie et parlement. Sous Louis XV, l'opposition renaît, animée par les honteux revers de nos guerres. Elle aboutit à la Révolution française d'où sort, après bien des agitations et des souffrances, le règne réparateur de Napoléon Ier.

Littérature. — Le professeur, qu'un motif respectable et douloureux sépare momentanément d'un auditoire que séduisaient la vivacité de son esprit, la rectitude de ses jugements et la souplesse variée de son savoir, a rempli la première partie de son programme. Le cycle de cet enseignement ramenait, cette année, l'étude des genres historique, descriptif, épistolaire, oratoire. Pour chacun de ces vastes sujets, le professeur a emprunté des modèles aux œuvres que le respect des siècles a consacrées. C'est ainsi qu'il a fait connaître les règles de chaque genre et que, partant de Joinville, Froissart, Commines pour arriver au discours sur l'histoire universelle de Bossuet, aux mémoires de Saint-Simon et au siècle de Louis XIV par Voltaire, il a terminé l'étude du genre historique par les considérations de Montesquieu sur la grandeur et la décadence des Romains. Dans le genre descriptif ont été signalés des modèles empruntés à Fontenelle, Buffon, Bernardin de Saint-Pierre, Cuvier, Châteaubriand.

Dans le genre épistolaire, Voiture, Balzac, Madame de Sévigné, Madame de Maintenon ont apporté leur part aux appréciations fines et délicates du maître. Le genre oratoire et, en particulier, l'éloquence de la chaire ont été caractérisés par des citations de Bossuet, de Bourdaloue, Massillon.

Dessin. — Dans ses leçons, dont les mathématiques régularisent la marche, le professeur après avoir exercé ses élèves à copier des modèles de fleurs, d'ornements, d'animaux, de figures, leur a enseigné l'art de combiner entre eux les contours dont s'est enrichie leur mémoire. Il les a instruits à assortir la forme aux matériaux qui la doivent revêtir et à distinguer ce qui convient au métal ou au bois, à la pierre ou au marbre.

Enseignement de premier ordre, sans lequel aucun des arts de luxe ne peut atteindre à quelque degré de perfection, et dont l'importance si bien comprise faisait dire à Diderot ces mots qui méritent d'être rappelés : « Une nation où l'on apprendrait à dessiner comme on apprend à écrire, l'emporterait bientôt sur les autres, dans les arts du goût. »

FACULTÉ DE DROIT.

Rapport de M. Bidard, doyen,

SUR LE CONCOURS POUR LES PRIX ET MÉDAILLES.

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,

Si je ne devais vous entretenir que des succès du concours, je m'empresserais de proclamer les noms de nos lauréats de cette bonne journée et de satisfaire ainsi des impatiences que je conçois si bien. Mais l'Université, comme je vous le disais l'an dernier, n'oublie aucun mérite de vos enfants et ne me permet pas d'en taire un seul. Cette mission, malheureusement, ne m'arrêtera pas longtemps, car le nombre des étudiants ayant mérité dans leurs examens la mention *avec éloge*, par l'unanimité des boules blanches, n'est pas en progrès. Sur 194 examens subis dans le cours de l'année scolaire 1862 à 1863, dix-neuf seulement ont obtenu cette flatteuse unanimité.

Sur 51 examens de 1re année, sept étudiants seulement ont obtenu les 3 blanches.

Ce sont MM. Baudouin, Berthelot de la Glétais, Charil de Ruillé, Guesdon, Lemaître, Marchais-Langotière et Rialan.

Sur 44 examens de 2me année, nous ne pouvons vous citer que cinq noms : De Caqueray, Guérin de la Grasserie, Guillaume, Leray et Mathorez.

En troisième année et pour les deux examens de licence ensemble, 61 examens, aucun élève n'a voulu des quatre blanches; un seul s'est contenté d'une seule rouge ; mais quelques thèses ont attesté un peu plus d'ambition, et MM. Dubusson, Henry, Louiche et Chauvel ont voulu et bien su mériter les quatre blanches. Et n'allez pas attribuer ces résultats à la sévérité des

professeurs. Trop généralement l'homme mesure l'effort qu'il doit faire sur la difficulté qu'il lui faut vaincre, et les épreuves pour le doctorat sont un exemple de plus de cette regrettable tendance. Sur huit épreuves pour le doctorat, quatre ont largement mérité cette unanimité de boules blanches que la Faculté ne sera pas accusée de prodiguer dans ces épreuves. M. Caillel du Tertre dans son premier examen, Haudrère dans son second, Durand et Feitu dans leurs thèses, nous ont prouvé une fois de plus que nous avions raison de maintenir à toute sa hauteur le niveau qui, en définitive, constitue le vrai mérite du diplôme, objet de leur noble ambition.

J'arrive à nos concours de fin d'année et à leurs résultats.

CONCOURS DES ASPIRANTS AU DOCTORAT.

Le sujet à traiter était :

De l'adjudication et de ses effets.

Il n'est peut-être pas de matière qui touche à de plus nombreux intérêts soit quant à la sécurité du propriétaire, soit quant à la sécurité du créancier hypothécaire, puisqu'elle affecte la transmission de tous les droits réels et leur extinction ; mais il n'est peut-être pas de sujet plus aride, plus sévère : *hasta publica.* Une seule dissertation a été déposée.

Elle accuse un travail patient et consciencieux de la part de son auteur ; M. Gavouyère a eu le mérite d'être complet, et son exposé dit bien ce que fut l'adjudication depuis le premier âge de la législation de Rome jusqu'à nos jours. La lecture de ce long travail laisse bien cette impression que son auteur n'a reculé devant le labeur d'aucune recherche et qu'il s'est peut-être trop laissé dominer par la crainte de ne pas être complet; il a ainsi été entraîné dans des détails d'un ordre secondaire, mais il n'est jamais sorti de son sujet, et cette dissertation, fort exacte en doctrine, a paru à la Faculté mériter la première médaille.

CONCOURS DE LICENCE.

Le concours ouvert entre les étudiants de 3e année n'a pas donné les résultats sur lesquels la Faculté était en droit de compter; toutefois elle a distingué en droit romain une bonne dissertation à laquelle elle décerne sans hésitation un premier prix. La question du concours était ainsi posée : *Des dérogations successivement introduites à ce principe que le père de famille pouvait tester valablement en passant ses enfants sous silence.* En d'autres termes, la Faculté demandait aux candidats d'exposer les origines romaines de la réserve et de la quotité disponible. L'auteur de la composition no 1, M. Louiche, a montré qu'il possède bien cette matière; on ne peut lui reprocher aucune erreur, aucune omission grave; son style est clair et d'une précision scientifique que nous ne saurions trop louer.

La Faculté a eu le regret de ne pouvoir accorder un second prix. Parmi les autres dissertations, une seule a quelque mérite; elle appartient à M. Henry; mais son travail est déparé par plusieurs inexactitudes, et il nous a semblé digne seulement d'une mention honorable.

En droit français, les candidats avaient à traiter *de la caution solidaire.* Chose bizarre, quelques-uns d'entre eux ne paraissent pas avoir eu même la notion bien nette de la question. Pour y répondre, il fallait évidemment comparer la caution solidaire d'abord à la caution simple, puis au codébiteur solidaire.

L'auteur de la composition no 3, M. Henry, déjà nommé, est le seul qui ait dégagé avec quelque vigueur les éléments du problème. Néanmoins, son point de départ n'est guère acceptable, puisqu'il pose en thèse que la position de la caution solidaire et celle du codébiteur solidaire sont identiques dans leurs rapports avec le créancier. Heureusement pour lui, dans les questions d'application, il oublie ce point de vue pour signaler au contraire entre les deux relations des différences capitales. Cette incertitude dans les principes, des lacunes fâcheuses, une

certaine sécheresse dans l'exposition, expliquent pourquoi la Faculté a pensé ne devoir accorder à M. Henry qu'un second prix.

Les autres dissertations ont été jugées ne mériter aucune récompense.

CONCOURS DE DEUXIÈME ANNÉE.

Les étudiants de seconde année devaient, pour le concours de Code Napoléon, *déterminer les effets de la solidarité passive dans les rapports du créancier et des débiteurs.*

Sur neuf compositions, quatre ont été définitivement retenues.

MM. Guillaume et de Caqueray présentaient l'un et l'autre un travail sans faute, posant avec la même lucidité et la même méthode toutes les difficultés du sujet. La commission chargée du classement, divisée dans ses préférences, en déféra le jugement à la Faculté tout entière; c'était pour nous un devoir d'autant plus étroit que le fils d'un collègue était intéressé au débat. La majorité donna la première médaille à M. Guillaume, qui ne l'emportait sur son concurrent que par la forme. Mais la Faculté fut unanime pour rapprocher autant que possible M. de Caqueray de son heureux rival, qu'il avait serré de si près, et au lieu d'une mention honorable, elle lui a décerné une seconde médaille.

M. Mathorez a obtenu une première mention honorable, et, sans une erreur qui dépare sa composition, il eût disputé le prix à ses deux concurrents.

Une seconde mention honorable a été accordée à M. Appleton, dont la plume facile et même élégante court sur les surfaces, mais ne lui laisse pas le temps de pénétrer assez le fond.

Comme presque toujours, la question de droit criminel laisse dans l'arène les deux questions de procédure; elle était ainsi conçue : *De la réitération de plusieurs infractions et de la récidive.*

Pour ce concours, aucune hésitation ne s'est produite; la com-

position n° 1 est très-complète; son auteur, M. de Caqueray, n'a laissé passer inaperçues aucune des questions importantes de son sujet, et aucune de ses solutions ne peut être taxée d'erreur; il obtient la 1re médaille. La composition n° 4 serait supérieure pour la forme; elle est mieux écrite; mais, sous le prétexte de n'en pas donner, dit-il, *une seconde édition*, l'auteur, M. Guillaume, renvoie purement à l'art. 56 et se dispense par là de l'examen de quelques points qui méritaient bien une *édition*. Cette lacune lui a valu le second rang et la Faculté lui a décerné une mention très-honorable. M. Appleton obtient la seconde mention honorable; sa composition reproduit bien exactement les mêmes qualités littéraires et le même défaut scientifique que celle du Code Napoléon.

PREMIÈRE ANNÉE. — DROIT ROMAIN.

Les concurrents avaient à traiter la question suivante :

Des différentes familles reconnues en droit romain et des droits qui en découlaient pour chacun de leurs membres.

Neuf compositions ont été remises.

Deux seulement ont été retenues: on trouve bien dans la plupart des sept autres des développements qui prouvent une étude déjà satisfaisante du droit romain, mais elles sont en dehors du sujet, et la première condition du succès, même pour les mentions honorables, c'est de traiter la question donnée. *Au fait avocat, au fait.* La composition n° 4 a fixé tout d'abord l'attention et les préférences de la Faculté; M. Charil de Ruillé a très-bien saisi toute la portée de son sujet et en a exposé tous les côtés avec une facilité de style égale à la richesse des notions déjà acquises.

Une mention honorable est accordée à la composition de M. Baudouin ; son travail est moins complet que le précédent, ne se recommande pas autant par la forme et contient quelques erreurs, mais il accuse la connaissance des principes généraux de la matière.

DROIT FRANÇAIS.

Du désaveu de la paternité. — Telle est la théorie dont les étudiants avaient à développer les principes généraux.

Dix concurrents ont répondu à l'appel de la Faculté ; elle a jugé que quatre méritaient d'être définitivement retenus.

M. Charil de Ruillé obtient en droit français le même succès qu'en droit romain ; sa composition présente les mêmes qualités de style et de savoir.

Au 2e rang est placée la composition de M. Baudouin qui probablement eût obtenu le 1er rang, si une rédaction ambiguë ne déparait pas son travail par une erreur.

La faculté est dans l'usage de ne donner qu'une médaille dans chaque concours ; mais, appréciant le mérite incontestable du travail de M. Baudouin, elle a cru devoir exceptionnellement lui décerner une 2e médaille.

M Lejeune obtient pour sa composition, remarquable par sa méthode et sa netteté d'exposition, une 1re mention honorable, et M. Rialan une 2e mention. En somme, les concours de 2e et de 1re année établissent suffisamment de la part des concurrents l'utilité de leur travail et donnent pour l'avenir de légitimes espérances. Pour vous faire apprécier tout le profit que nos jeunes gens retirent des conférences, je n'ai plus qu'un mot à vous dire : sur seize récompenses décernées par la Faculté, treize ont été obtenues par les élèves qui ont suivi ces conférences, et la proportion est à peu près la même pour les examens qui ont mérité éloge.

LISTE DES LAURÉATS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1862-1863

Dans la Faculté de Droit de Rennes.

QUATRIÈME ANNÉE. — *Doctorat.*

Première médaille d'or, M. GAVOUYÈRE (Jean-Armand-Marie), né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 11 octobre 1839.

TROISIÈME ANNÉE. — *Droit romain.*

Médaille d'argent, M. LOUICHE (Auguste-Jean-Marie), né à St-James (Manche), le 6 mai 1842.

Mention honorable, M. HENRY (Paul-Marie), né à Angers (Maine-et-Loire), le 24 septembre 1842.

TROISIÈME ANNÉE. — *Code Napoléon.*

Médaille de bronze, M. HENRY, déjà nommé.

DEUXIÈME ANNÉE. — *Code Napoléon.*

Médaille d'argent, M. GUILLAUME (Marin-Marie-Paul-Louis), né à Châteaubourg (Ille-et-Vilaine), le 19 mars 1843.

Médaille de bronze, M. DE CAQUERAY (Théodore-Marie-Gaston), né à Paris (Seine), le 17 décembre 1843.

Première mention honorable, M. MATHOREZ (Jules-Henri-Édouard), né à Lille (Nord), le 19 octobre 1844.

Deuxième mention honorable, M. APPLETON (Jean-Jacques-Osgood), né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 14 novembre 1843.

DEUXIÈME ANNÉE. — *Droit criminel.*

Médaille d'argent, M. DE CAQUERAY, déjà nommé.

Première mention honorable, M. GUILLAUME, déjà nommé.

Deuxième mention honorable, M. APPLETON, déjà nommé.

Première Année. — *Droit romain.*

Médaille d'argent, M. CHARIL DE RUILLÉ (Hippolyte-Félix), né à Janzé (Ille-et-Vilaine), le 17 octobre 1842.

Mention honorable, M. BAUDOUIN (Manuel-Achille), né à Tours (Indre-et-Loire), le 26 juin 1846.

Première Année. — *Code Napoléon.*

Médaille d'argent, M. CHARIL DE RUILLÉ, déjà nommé.

Idem de bronze, M. BAUDOUIN, déjà nommé.

Première mention honorable, M. LEJEUNE (Romain-Joseph-Marie), né à Saint-Renan (Finistère), le 17 mai 1845.

Deuxième mention honorable, M. RIALAN (Edmond-Joseph-Marie), né à Ploërmel (Morbihan), le 21 août 1843.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE RENNES.

Rapport de M. Aussant, directeur,

SUR LE CONCOURS POUR LES PRIX ET MÉDAILLES.

MONSIEUR LE RECTEUR,

MESSIEURS,

L'Ecole de Rennes avait, dès les premières années de son existence, institué des concours pour les prix. Ces concours cessèrent d'avoir lieu en 1824 et furent rétablis en 1841, année où, pour faire les fonds destinés à l'achat des volumes et des médailles qui devaient être donnés aux lauréats, les professeurs firent l'abandon d'une partie de leurs traitements. L'année suivante, le Conseil général, reconnaissant les services que l'École rendait au département, vota la somme nécessaire pour les prix, qui depuis, et cette année encore, sont dus à sa munificence.

Ce ne fut qu'en 1843 qu'on institua, en dehors des récompenses destinées jusque-là à chacune des années d'études, un prix pour un concours spécial de clinique. Les élèves, dans les épreuves qui s'y rapportent, doivent interroger et explorer eux-mêmes les malades, établir le diagnostic et, en rendant compte verbalement et par écrit de leurs observations, indiquer le traitement qui leur semblerait le plus rationnel. Nous attachons à ce concours un intérêt tout particulier, parce qu'il fait connaître la valeur d'ensemble, si l'on peut ainsi dire, des études pour chaque élève, qui doit y faire preuve non seulement de science théorique, mais encore de ce tact médical que rien ne peut suppléer.

Nous avons vu avec beaucoup de satisfaction que plus d'élèves

avaient pris part, cette année, aux honorables luttes du concours : vingt-cinq, alors que pour l'année dernière c'était vingt. Ce nombre plus considérable de concurrents indique une plus grande émulation, un goût plus prononcé du travail parmi les élèves, et, en donnant plus d'intérêt à la lutte, il élève le prix du succès. Il permet, d'autre part, aux professeurs de mieux constater, à la fin de l'année, la force des études et de remarquer sur quels points elles font défaut, sur quoi et comment, l'année suivante, il conviendra d'insister.

Pour ne pas abuser de votre bienveillante attention, et parce que je ne saurais me dissimuler que les matières qui font le sujet des études médicales ne sont pas de celles dont, à moins d'être des hommes spéciaux, on aime beaucoup à entendre parler, je me ferai un devoir d'indiquer aussi brièvement que possible et les questions qui, désignées par le sort, ont fourni la matière des épreuves, et les appréciations d'après lesquelles les compositions ont été classées. Les étudiants eux-mêmes me sauront gré d'avoir eu quelque souci de leur impatience bien légitime d'entendre proclamer les résultats des concours.

Les matières qui font l'objet de l'enseignement pour chaque année d'études ont, suivant l'usage et tout naturellement, fourni le sujet des questions pour les différentes séries d'élèves, et, de même que les années précédentes, le concours pour chacune de ces séries s'est composé de deux épreuves.

Pour les étudiants de première année, les questions qui portaient sur l'anatomie, la physiologie, la pathologie externe, la toxicologie et la pharmacie, ont été : des muscles de l'abdomen, région antérieure et latérale; — des phénomènes physico-chimiques de la respiration; — de l'hémorrhagie nasale ou épistaxis; — des extraits dont le véhicule est l'eau, de l'extrait aqueux d'opium en particulier; — des moyens de constater la présence de l'acide arsénieux dissous dans l'eau.

Le nombre des concurrents pour le prix de première année était de cinq. Le concours a été en général satisfaisant. Trois candidats ont à peu près également bien traité les questions d'a-

natomie, de physiologie et de pathologie; l'un d'eux a été supérieur pour les questions de toxicologie et de pharmacie, ce qui lui a valu d'être placé en première ligne.

Les élèves de seconde année avaient à traiter : — pour la question de pathologie externe, des signes qui font reconnaître la blessure d'une artère des membres et des divers moyens propres à arrêter l'hémorrhagie; — pour la question de pathologie interne, de l'albuminurie; — pour la question de thérapeutique, de la thérébentine, ses caractères physiques et chimiques, ses effets physiologiques et ses usages en médecine; — enfin, pour la question d'accouchements, énumérer les parties constituantes de l'œuf humain de vingt jours et traiter de l'avortement. Sur les cinq candidats, trois ont fait preuve de connaissances étendues et précises, surtout en pathologie; l'un des concurrents a mérité le premier rang par une méthode et une clarté d'exposition fort remarquables.

Les concurrents pour le prix de troisième et quatrième année, au nombre de sept, ont eu à traiter, comme questions de pathologie, de la méningite cérébro-spinale et de la luxation traumatique du fémur sur l'os coxal; — comme question se rapportant à la science des accouchements, de la dystocie accidentelle chez le fœtus, de la procidence du cordon; — et, comme question de thérapeutique, du goudron et de la créosote, caractères physiques et chimiques, emploi en médecine. Deux compositions seulement pour cette série ont été remarquées; les questions de pathologie y étaient également bien traitées. La supériorité de l'un des concurrents, pour la question de matière médicale et de thérapeutique, l'a fait placer le premier.

Nous avons vu avec regret qu'il n'y ait eu qu'un bien petit nombre d'élèves, trois seulement, à se présenter aux épreuves de clinique, épreuves difficiles sans doute, mais qui ont un grand intérêt. La supériorité a été balancée entre deux concurrents : l'un a mieux réussi dans les épreuves orales, l'autre dans les épreuves écrites, et le jury des professeurs chargé d'apprécier le mérite des deux candidats a cru devoir les mettre sur la même ligne.

Je n'ai plus à rendre compte que du concours de pharmacie, auquel cinq élèves se sont présentés. Les sujets des épreuves étaient : — pour la matière médicale, traité de la noix vomique, de la strychnine et de la brucine; — pour la pharmacie, des potions à prendre par cuillerées, de la préparation d'une potion kermétisée ; — et, pour la toxicologie, du phosphore au point de vue chimique et toxicologique. Généralement, le concours a été faible; toutefois, un des élèves, qui n'a encore que deux années de stage pharmaceutique, a fait preuve de connaissances assez étendues, et l'Ecole a été d'avis de lui décerner un second prix et d'accorder une mention honorable à un autre élève qui est dans les mêmes conditions de scolarité, et dont les compositions témoignent d'un travail méritoire. L'élève Le Besconte, qui avait l'année dernière obtenu le premier prix de pharmacie, et que cette circonstance mettait en dehors du concours, en a cependant subi les épreuves, et ses compositions prouvent qu'un travail assidu lui a fait faire de nouveaux progrès dont nous aimons à rendre ici témoignage.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE RENNES.

DISTRIBUTION DES PRIX.

Élèves en Médecine.

1re ANNÉE.

PRIX : *Médaille d'argent,* avec la *Pathologie générale* de Chomel et le *Traité des Accouchements* de Cazeaux, M. FORTIN (Léon), de Guémené-Penfao (Loire-Inférieure).

Première Mention honorable, M. HERMANGE (Jules), de Tanu (Manche).

Deuxième Mention honorable, M. DUBOIS (Jean-Marie), de Bazougers (Mayenne).

2e ANNÉE.

PRIX : *Médaille d'argent,* avec la *Clinique médicale* de Graves, M. CARRÉ (Anselme), de Saint-Jacut-de-la-Mer (Côtes-du-Nord).

Mention très-honorable, avec *Médaille de bronze,*

EX ÆQUO : M. VALLET (Marie), de Tinténiac (Ille-et-Vilaine); M. GASCON (Claude), de Redon (Ille-et-Vilaine).

3e ET 4e ANNÉE.

PRIX : *Médaille d'argent,* avec le *Guide du Médecin praticien* de Vidal de Cassis, M. CHESNAIS (Louis), de Lohéac (Ille-et-Vilaine).

Mention honorable, M. DROUADAINE (Julien), de Moncontour (Côtes-du-Nord).

CONCOURS DE CLINIQUE.

auqu… IX EX ÆQUO : *Médaille d'argent*, avec le *Traité des Ma-… …es de la peau* de Devergie et l'*Anatomie des régions* de Richet, M. DROUADAINE, déjà nommé.

Médaille d'argent, avec le *Traité des Maladies des yeux* de Desmares, M. VALLET, déjà nommé.

CONCOURS DE PHARMACIE.

PRIX : *Médaille de bronze*, avec *l'Histoire naturelle médicale* de Richard, M. HERVIAUX (Amand), de Loutehel (Ille-et-Vilaine).

Mention honorable, M. ROGER (Hippolyte), de Rennes (Ille-et-Vilaine).

Rennes, OBERTHUR, imprimeur de l'Académie.